SAGE Hers-Mort - Girou

TABLEAU DE BORD

ANNEE 2017

Syndicat du Bassin Hers Girou – SBHG
45, rue Paule Raymondis 31200 TOULOUSE
Site : www.hersgirou.fr

SOMMAIRE

A. suivi du bassin hers-Mort – Girou 5
Introduction 6
Climatologie et hydrologie de l'année 2017 7
La réalimentation de l'Hers-Mort et du Girou dans un contexte de déficit pluviométrique 9
Les prélèvements d'eau 15
La qualité des eaux du bassin Hers-Mort – Girou 20
Les actions en matière de dépollution 28
Les milieux aquatiques et les zones humides 34
Le SAGE et les documents d'urbanisme 39
B. suivi des dispositions du sage 41
Gouvernance 43
Gestion quantitative 44
Qualité des eaux 45
Milieux aquatiques et zones humides 46
Prévention des risques d'inondations 47

A. SUIVI DU BASSIN HERS-MORT – GIROU

INTRODUCTION

La mise en œuvre du SAGE Hers-Mort – Girou prévoit la réalisation et la réactualisation régulière d'un tableau de bord :

Disposition A12.1 – Elaborer, renseigner et diffuser un tableau de bord du SAGE et réaliser des bilans

a. La CLE établit, sur proposition du SBHG, le tableau de bord du SAGE, outil d'aide à la décision et à l'évaluation destiné à en assurer le pilotage et en mesurer les effets. Ce tableau de bord identifie les indicateurs et les sources de données nécessaires pour connaître l'évolution de la ressource, des milieux et des usages et pour évaluer l'influence du changement climatique. Il est finalisé au cours de la première année suivant l'approbation du SAGE.

b. Le SBHG renseigne chaque année une sélection d'indicateurs majeurs, définis par la CLE, servant de base à la communication sur l'avancement du SAGE et sur ses résultats.

c. Le SBHG renseigne tous les 2 ans les indicateurs du tableau de bord et porte les résultats à la connaissance de la Commission Locale de l'Eau (CLE), du comité de bassin, des acteurs de l'eau et du public concerné. Un bilan d'évaluation à mi étape (3 ans après l'élaboration du SAGE) sera établi visant à affiner les priorités d'action et leurs infléchissements éventuels en fonction des premiers résultats obtenus.

d. Le SBHG sollicite les organismes produisant des données pour assurer sa mission de suivi. Il fait remonter auprès d'eux les besoins en matière de production, de bancarisation et de mise à disposition des données, dans un souci d'échanges avec les partenaires techniques et institutionnels et de diffusion auprès du grand public.

e. La CLE est force de proposition auprès des gestionnaires des réseaux de mesures pour améliorer leur organisation et leur exploitation.

Le présent document est la première édition du tableau de bord. Il suit les orientations du chapitre consacré au tableau de bord dans le SAGE approuvé par la CLE. Il s'appuie sur les données fournies par les organismes gestionnaires.

CLIMATOLOGIE ET HYDROLOGIE DE L'ANNEE 2017

Une pluviométrie contrastée sur l'année mais proche des moyennes interannuelles

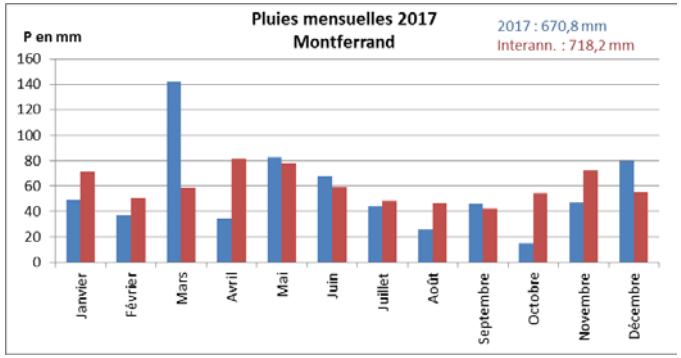

Le bassin Hers-Mort – Girou reçoit généralement des pluies assez bien réparties tout au long de l'année, avec un printemps plus arrosé que l'automne. Les cumuls annuels qui touchent le Lauragais et le Frontonnais varient entre 600 et 750 mm par an, ce qui classe le territoire dans les régions peu arrosées de la France métropolitaine.

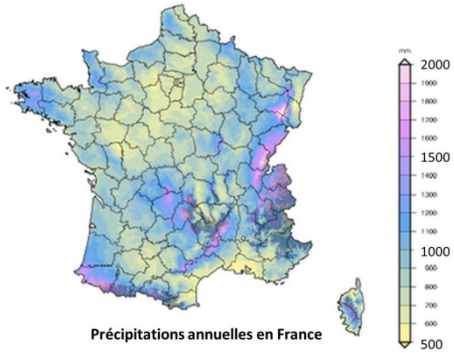

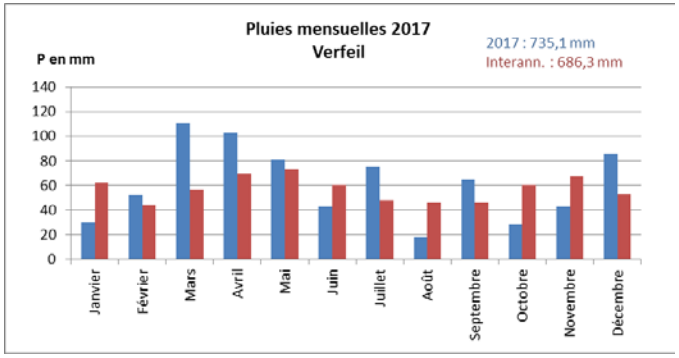

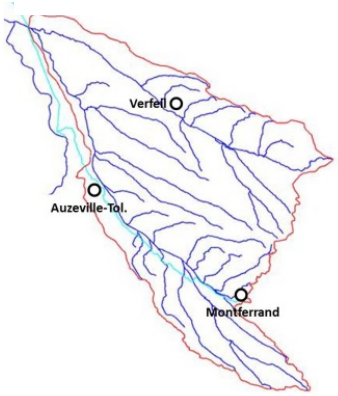

L'année 2017 est proche des valeurs habituelles. L'amont du bassin a été moins arrosé (50 mm inférieure à la moyenne), tandis que la partie ouest a été plus alimentée. Les déficits les plus marqués se situent en août, octobre et novembre. Le mois de mars a été très pluvieux sur l'ensemble du bassin.

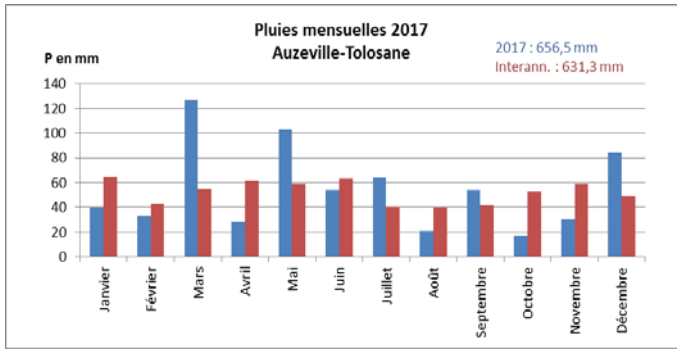

La faible pluviométrie de l'année sur l'amont du bassin succède à une année 2016 peu abondante et qui a connu des records de sécheresse estivale et de chaleur aux mois d'août et septembre.

Des débits moyens très inférieurs à la normale

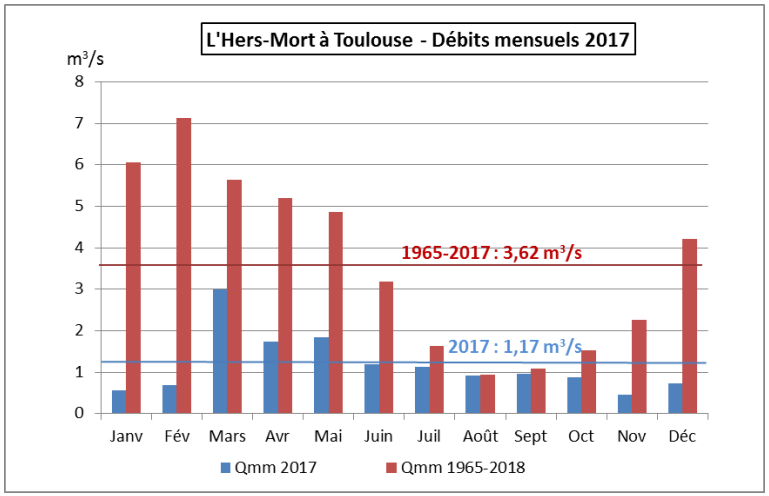

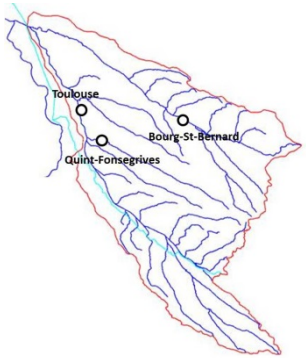

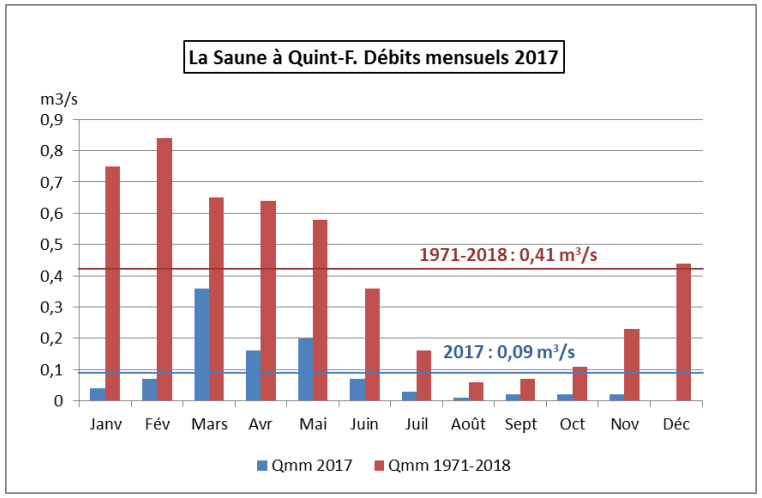

Le bassin est équipé de trois stations de mesure des débits sur l'Hers-Mort, le Girou et la Saune. Les faibles débits sur l'ensemble du bassin sont la conséquence des pluies inférieures à la moyenne sur 2016 et 2017. Malgré un mois de mars très arrosé, on observe un tarissement dès le mois d'avril. L'étiage estival particulièrement marqué est également lié à la faiblesse des pluies sur cette période.

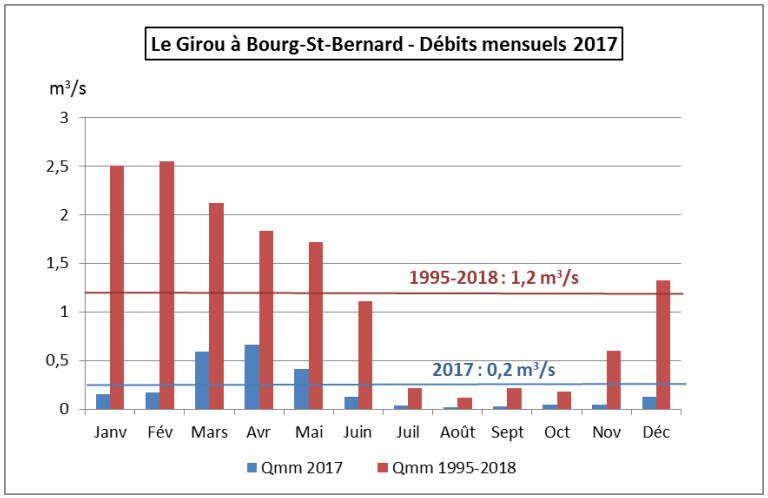

Le graphique ci-dessous illustre la grande variabilité des débits et la réaction rapide des cours d'eau aux pluies, à la montée comme à la descente.

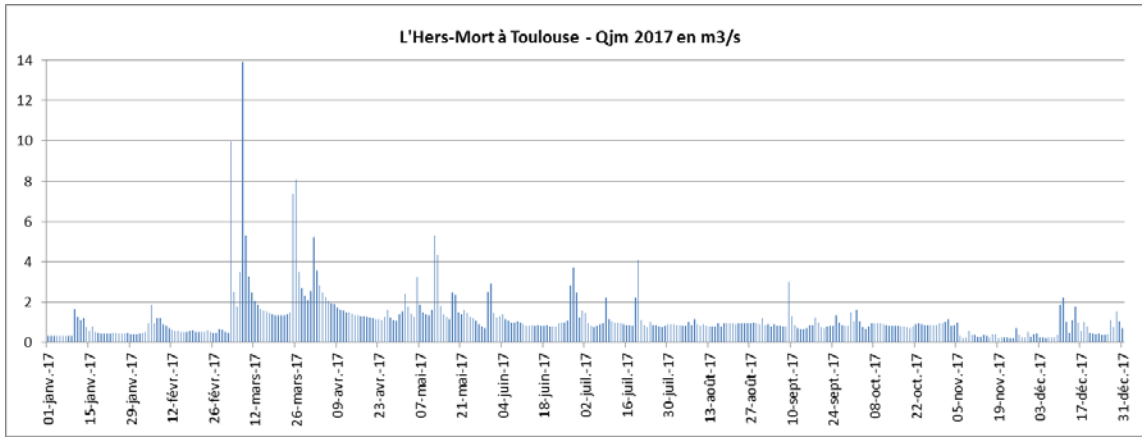

LA REALIMENTATION DE L'HERS-MORT ET DU GIROU DANS UN CONTEXTE DE DEFICIT PLUVIOMETRIQUE

La réalimentation de l'Hers-Mort (disposition B21.1)

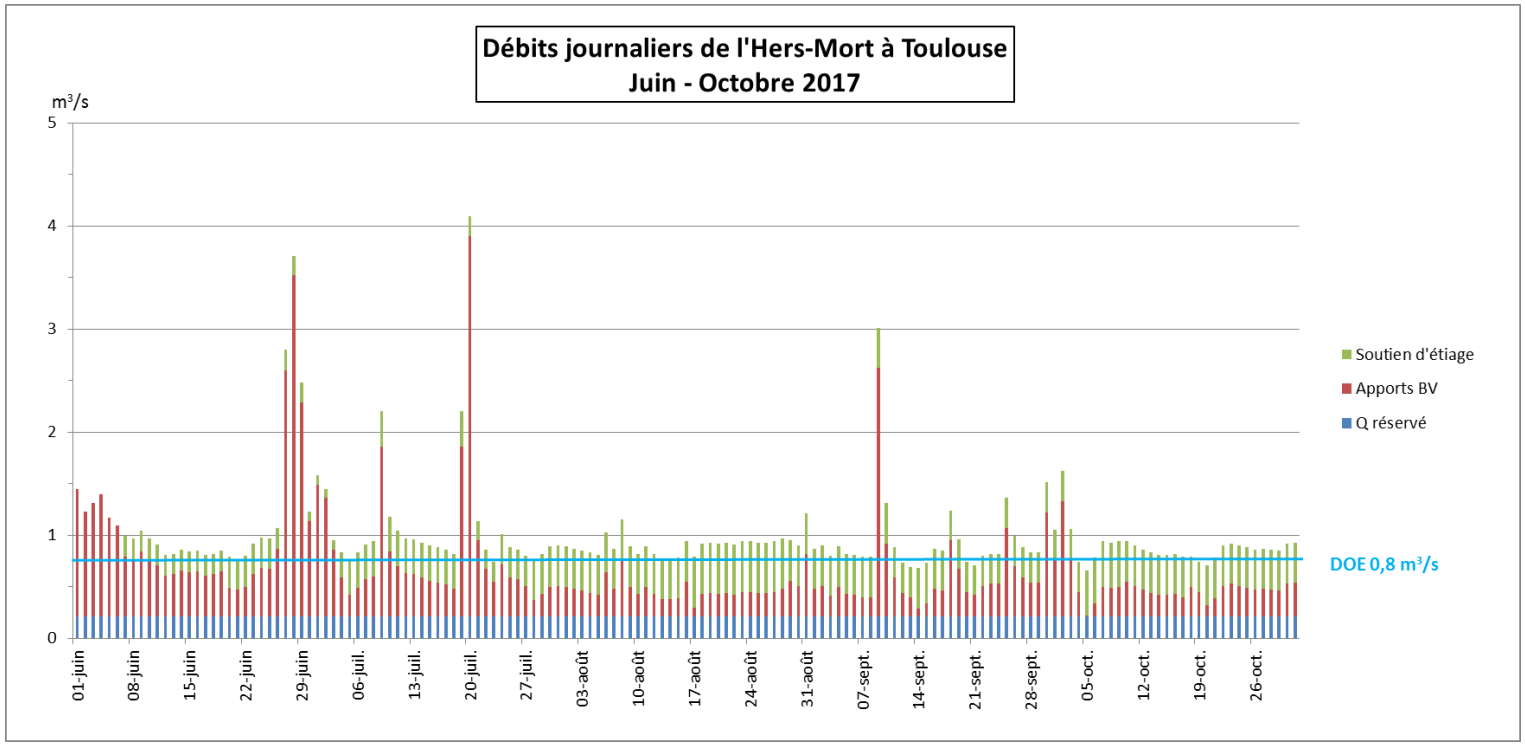

Les volumes dédiés à la réalimentation de l'Hers-Mort durant la période estivale visent à maintenir le débit de l'Hers à la valeur du Débit d'Objectif d'Etiage (DOE) de 0,8 m^3/s à Toulouse, en compensant les prélèvements d'irrigation réalisés dans le cours d'eau. Ces débits s'ajoutent au débit réservé en aval de la Ganguise (210 l/s).

On observe que les débits seraient fréquemment inférieurs à 0,5 m^3/s sans la réalimentation.

La mobilisation des volumes dans la retenue de la Ganguise (disposition B21.1)

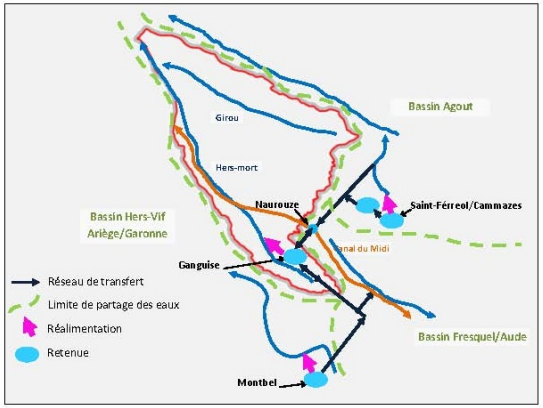

Les volumes de la retenue de la Ganguise sont gérés suivant deux périodes :

- du 1er novembre au 30 juin, durant laquelle on assure le remplissage, notamment par l'acheminement des eaux de Montbel via l'adducteur Hers Lauragais (AHL)
- du 1er juillet au 31 octobre, durant laquelle on répartit les volumes disponibles entre les utilisateurs :
  - périmètres irrigués audois (volume affecté 19 hm^3, géré par BRL à hauteur de 10,5 hm^3)
  - VNF (volume affecté 2,5 hm^3, géré par BRL)
  - compensation prélèvements Fresquel (volume affecté 1 hm^3, géré par BRL)
  - Département de la Haute Garonne (volume affecté 7 hm^3, géré par Réseau31)
  - IEMN (volume affecté 5 hm^3, géré par IEMN)

Au 1er juillet 2017, la retenue contenait 30,21 hm^3, soit 68 % du volume maximum de la retenue (44,6 hm^3).

En enlevant le volume du culot de la retenue et celui destiné au débit réservé de la Ganguise et en ajoutant les volumes déjà prélevés et ceux restant à acheminer depuis Montbel durant la période estivale, le volume disponible était de 32,476 hm^3.

Le volume estival réservé théorique dans Montbel est de 4,5 hm3, mais limité à 2,4 hm3 en 2017 suite au faible remplissage de Montbel

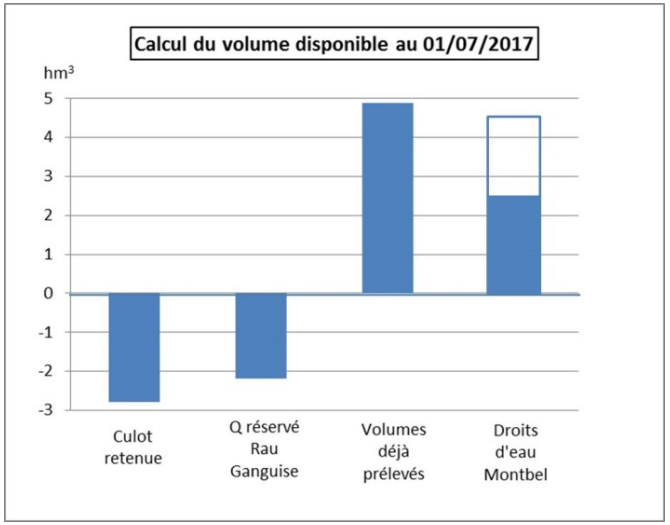

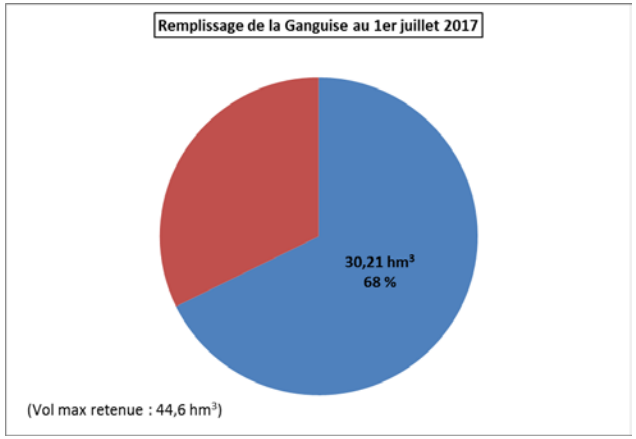

Le volume disponible au 1er juillet 2017 a permis d'affecter 100 % des volumes affectés à chaque utilisateur, soit au total 26 hm^3. La différence entre le volume disponible et le volume affecté au 1er juillet constitue la réserve interannuelle. au terme de la campagne 2016-2017, celle-ci est de 6,48 hm^3.

On observe au terme de la campagne (31 octobre 2017) que les volumes n'ont pas été utilisés en totalité. Sur les 26 hm^3 utilisables, 19,4 ont été mobilisés :

- BRL, qui gère les volumes de l'Aude, VNF et du Fresquel, n'a utilisé que 74 % de son stock,
- Réseau 31 : 73 %
- IEMN : 78 %

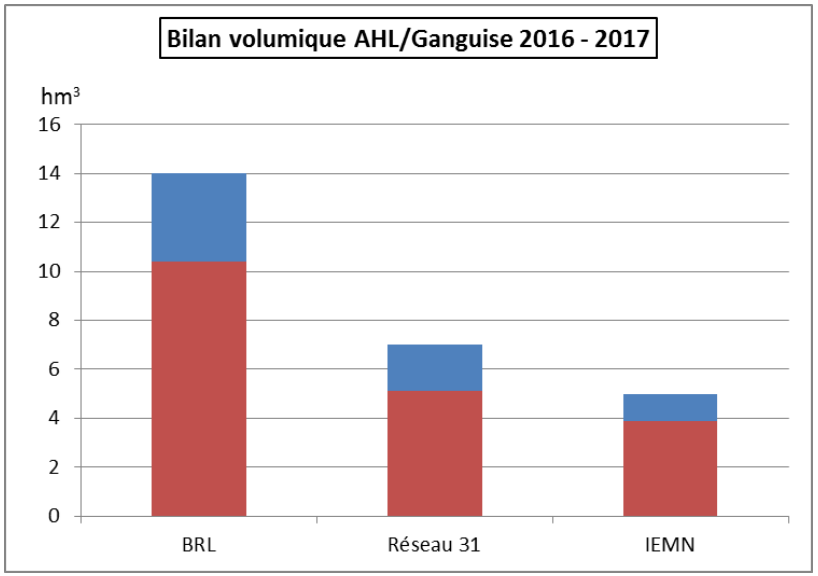

La campagne 2016-2017 montre que le dispositif possède une certaine sécurité, malgré la mobilisation réduite des volumes de Montbel du fait de son faible remplissage. Néanmoins, après les deux années sèches 2016 et 2018, la prudence est de mise s'il fallait gérer trois années déficitaires de suite.

La mise en place de l'instance inter-districts du système hydraulique allant de la Montagne Noire aux Pyrénées Ariégeoises (dispositions A22.1, B21.1)

Une instance de concertation a été mise en place par les préfets de bassin Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse pour traiter les sujets en lien avec les transferts d'eau entre les systèmes de Montbel, Ganguise et Montagne Noire. Elle a été installée le 6 mars 2017 par le Préfet de l'Aude.

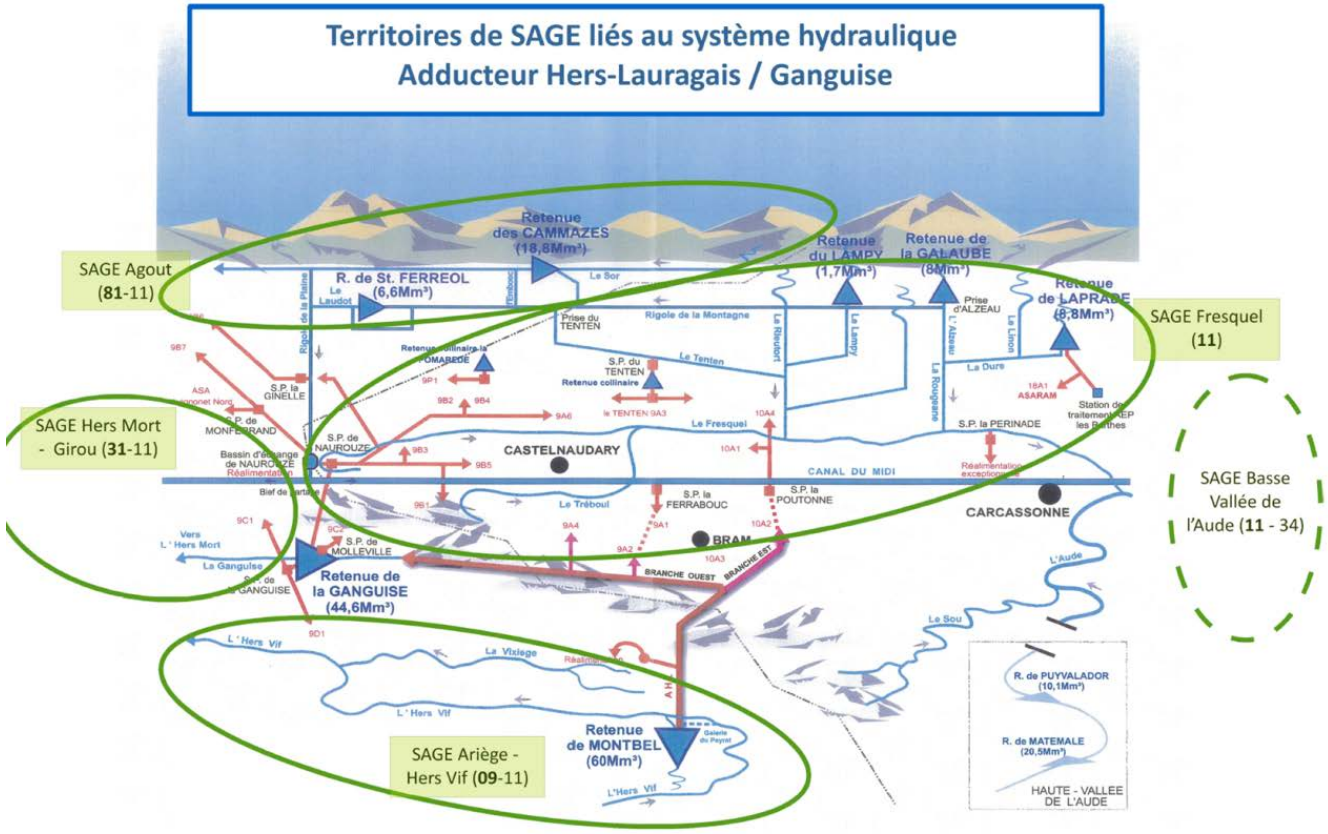

Source : DDT31

Cette première réunion a été l'occasion de rappeler la disposition B21.1 du SAGE et les préoccupations de la CLE quant au maintien des volumes affectés à la réalimentation de l'Hers-Mort.

La réalimentation du Girou par la Balerme et le Laragou (disposition B22.1)

Les retenues de la Balerme (2 hm^3) et du Laragou (1,87 hm^3) ont été aménagées en 1995 par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour compenser les prélèvements agricoles dans le Girou aval et assurer un soutien d'étiage. L'objectif de débit est de 160 l/s à la station de mesure de Cépet. Le débit réservé en aval de chaque barrage est de 6,5 l/s.

La gestion est assurée par la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG). Le Conseil Départemental a transféré la compétence d'autorité concédante au SMEA31 en 2014.

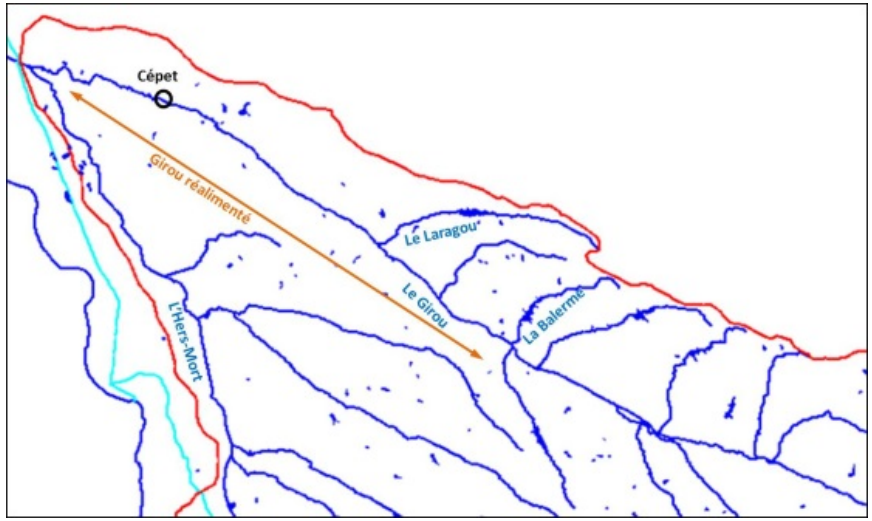

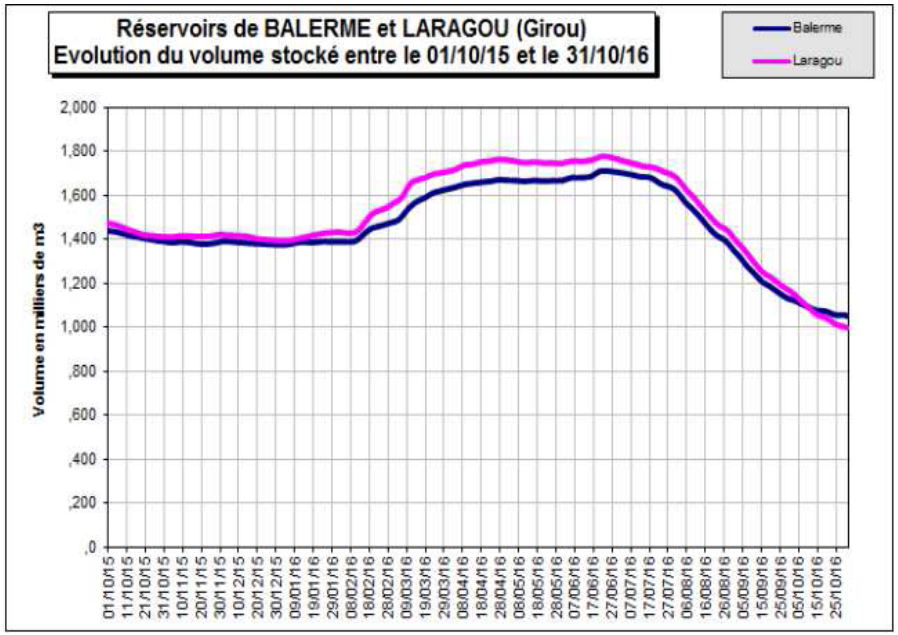

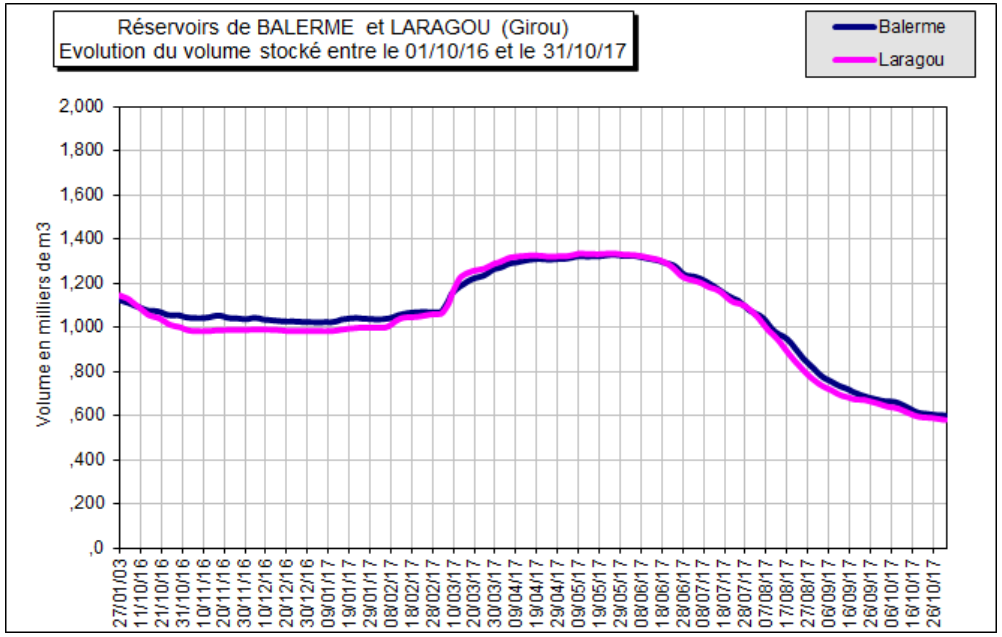

L'évolution des volumes stockés dans les deux retenues sur les campagnes 2015-2016 et 2016-2017 montrent l'importance des pluies de printemps pour assurer le remplissage. On observe également que la faible pluviométrie de ces dernières années ralentit la reconstitution des stocks. Comme sur le système AHL-Ganguise, la succession de trois années déficitaires pourraient conduire à revoir les règles de gestion. Dans le cadre de la cellule sécheresse, la consigne de débit à Cépet a déjà été ramenée à 100 l/s à certaines périodes. Sur juin – octobre 2017, les lâchers ont permis de tenir le débit seuil de gestion.

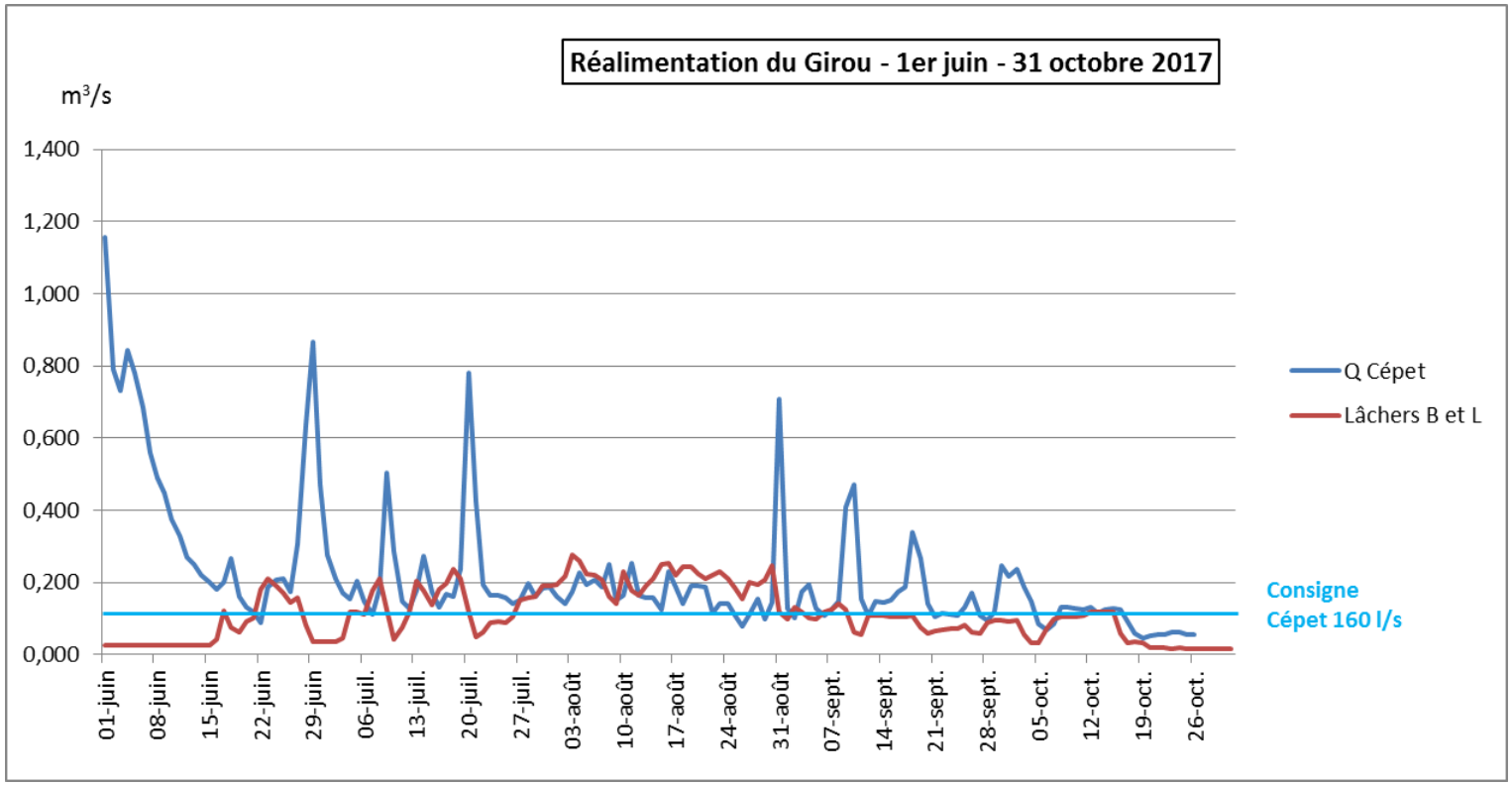

Néanmoins, la campagne 2017 a permis de répondre à l'ensemble des besoins des 17 exploitants ayant souscrit un contrat. Ceux-ci n'ont consommé que 29 % (252 813 m^3) des volumes qu'ils avaient souscrits (861 300 m^3).

LES PRELEVEMENTS D'EAU

Les prélèvements d'eau sur le bassin concernent essentiellement l'activité agricole, l'alimentation pour l'eau potable et l'activité industrielle étant assurée à partir de ressources extérieures au bassin (Montagne Noire, Ariège, Garonne, Tarn).

Les données sont centralisées par Réseau 31, syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute-Garonne, qui assure la mission d'organisme unique pour la gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation sur l'Hers-Mort et le Girou (périmètres n°143 et 153).

L'étude réalisée par ISL pour l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en 2009 a évalué les volumes prélevables respectivement à 11,3 hm^3 sur le bassin de l'Hers-Mort et à 11,9 hm^3 sur le bassin du Girou. Ces volumes sont principalement issus de retenues déconnectées (à remplissage hivernal ou par transfert interbassin), 8,4 hm^3 sur l'Hers-Mort et 9 hm^3 sur le Girou.

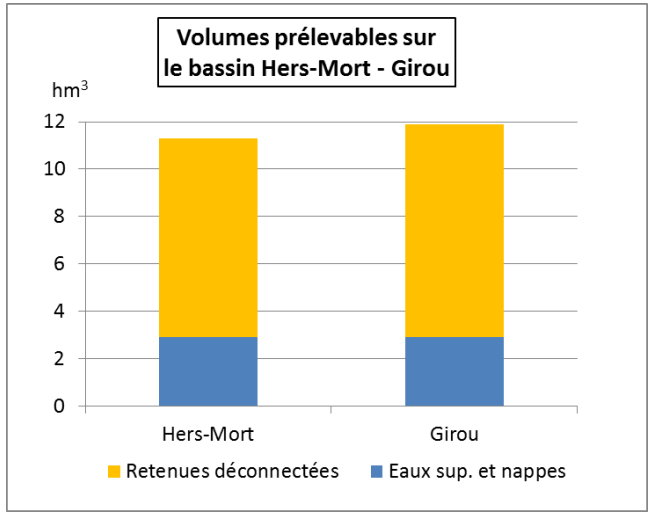

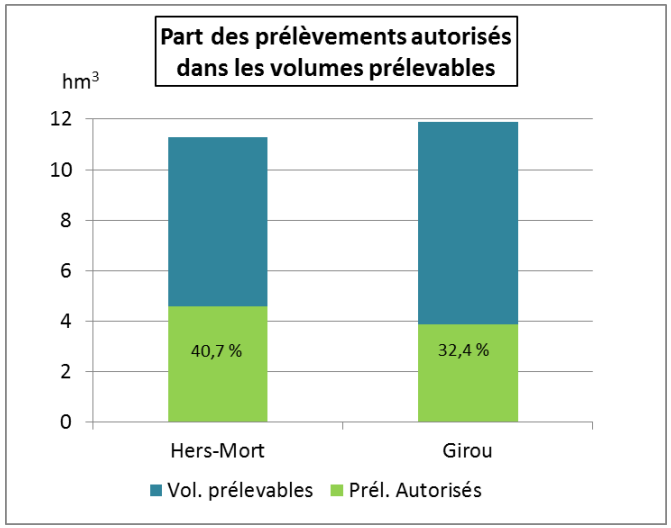

La comparaison entre les prélèvements autorisés annuellement et les volumes prélevables permet de classer l'Hers-Mort et le Girou en « équilibre quantitatif » (disposition C5 du SDAGE Adour-Garonne). Néanmoins, la tendance naturelle au tarissement sévère et prolongé des cours d'eau justifie le classement en zone de répartition des eaux (disposition C6 du SDAGE Adour-Garonne), où les seuils d'autorisation sont abaissés.

Pour l'année 2017, les autorisations de prélèvement sont de 4,6 hm3 sur l'Hers-Mort et de 3,85 hm3 sur le Girou, soit 40,7 et 32,4 % des volumes prélevables.

Les prélèvements dans les retenues

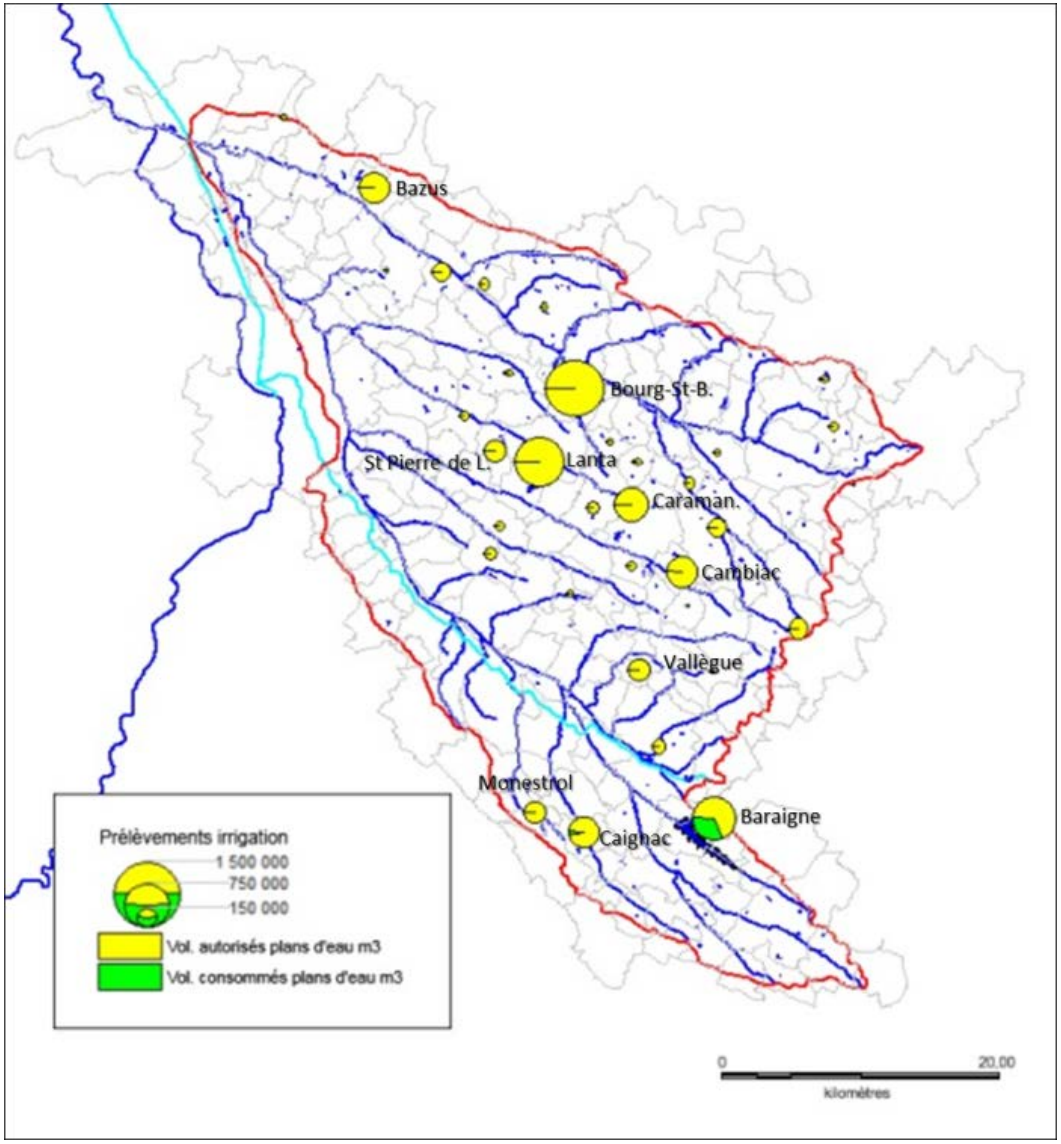

Les autorisations de prélèvement en 2017 dans les plans d'eau s'élèvent à 7,4 hm3 et concernent 53 retenues réparties sur 53 communes. A noter que l'organisme unique répertorie 90 retenues susceptibles de faire l'objet de prélèvement. Ainsi en 2017, 37 de ces plans d'eau n'ont fait l'objet d'aucune demande d'autorisation de prélèvement.

Les volumes autorisés les plus importants concernent des ouvrages de grande capacité : retenues de la Ganguise, du Dagour à Bourg-Saint-Bernard, de St Sernin à Lanta.

Les volumes consommés durant cette année atteignent 266 351 m^3, soit seulement 3,5 % des volumes autorisés. 48 retenues sur les 53 concernés par des autorisations en 2017 ont connu une consommation égale à zéro. La part de consommation la plus importante concerne la commune de Baraigne avec des prélèvements effectués dans la retenue de la Ganguise (47 %). Les autres consommations varient entre 18 % (Auriac-sur-Vendinelle) et 0,05 % (Prunet).

Les prélèvements dans les cours d'eau

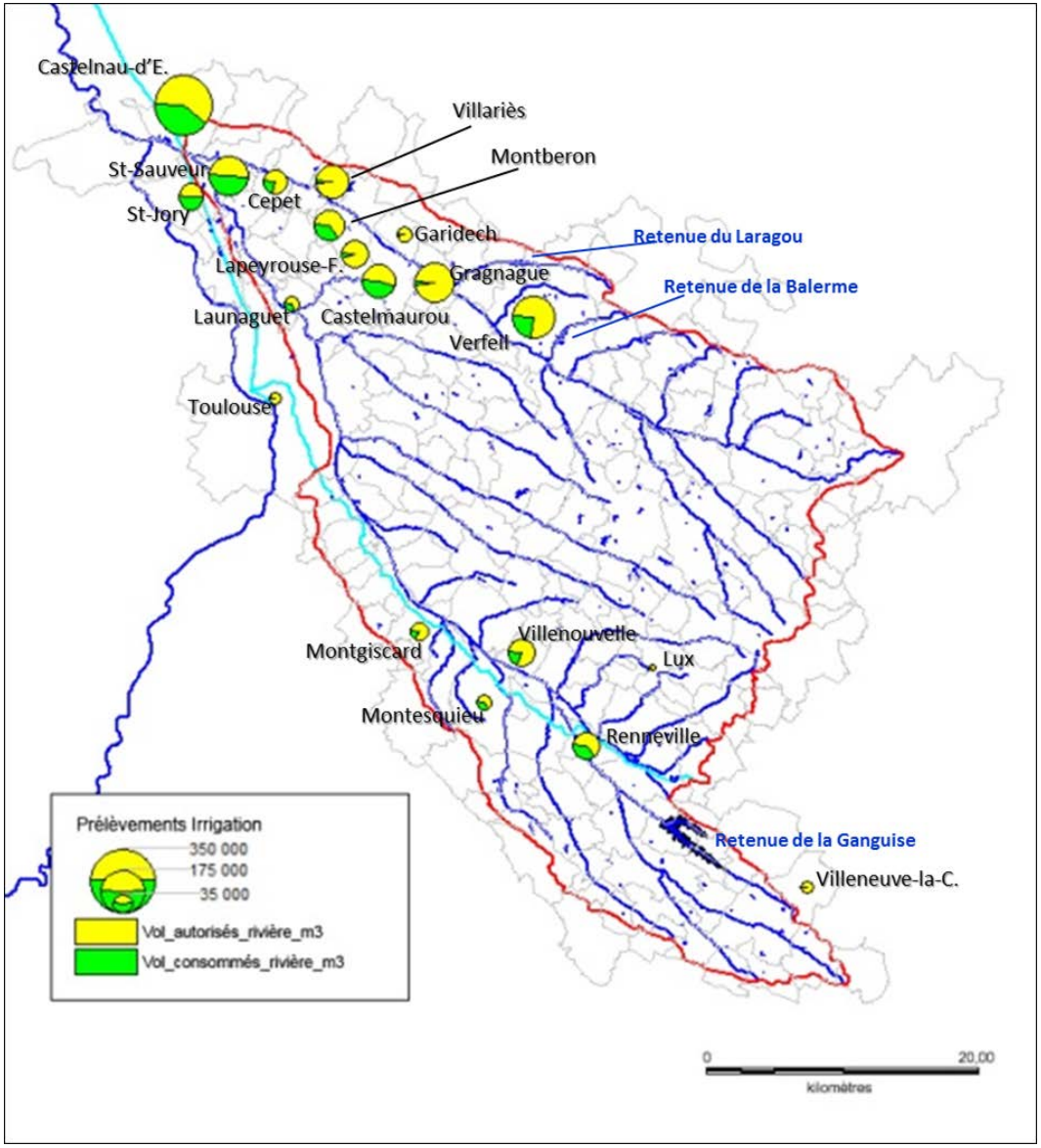

Les autorisations de prélèvement en rivière pour 2017 représentent 1,3 hm^3, soit cinq fois moins que pour les retenues. Elles concernent 45 ouvrages de prélèvements répartis sur 26 communes, situées quasi intégralement sur les tronçons réalimentés de l'Hers-Mort en aval de la Ganguise et du Girou en aval des retenues de la Balerme et du Laragou. Les autorisations sur les secteurs non compensés ne représentent que 8 200 m3 soit 0,6 % du total.

En 2017, 507 865 m^3 ont été consommés, soit 39,4 % des volumes autorisés. Les autorisations en rivière sont ainsi plus utilisées que les plans d'eau.

Les prélèvements dans les eaux souterraines

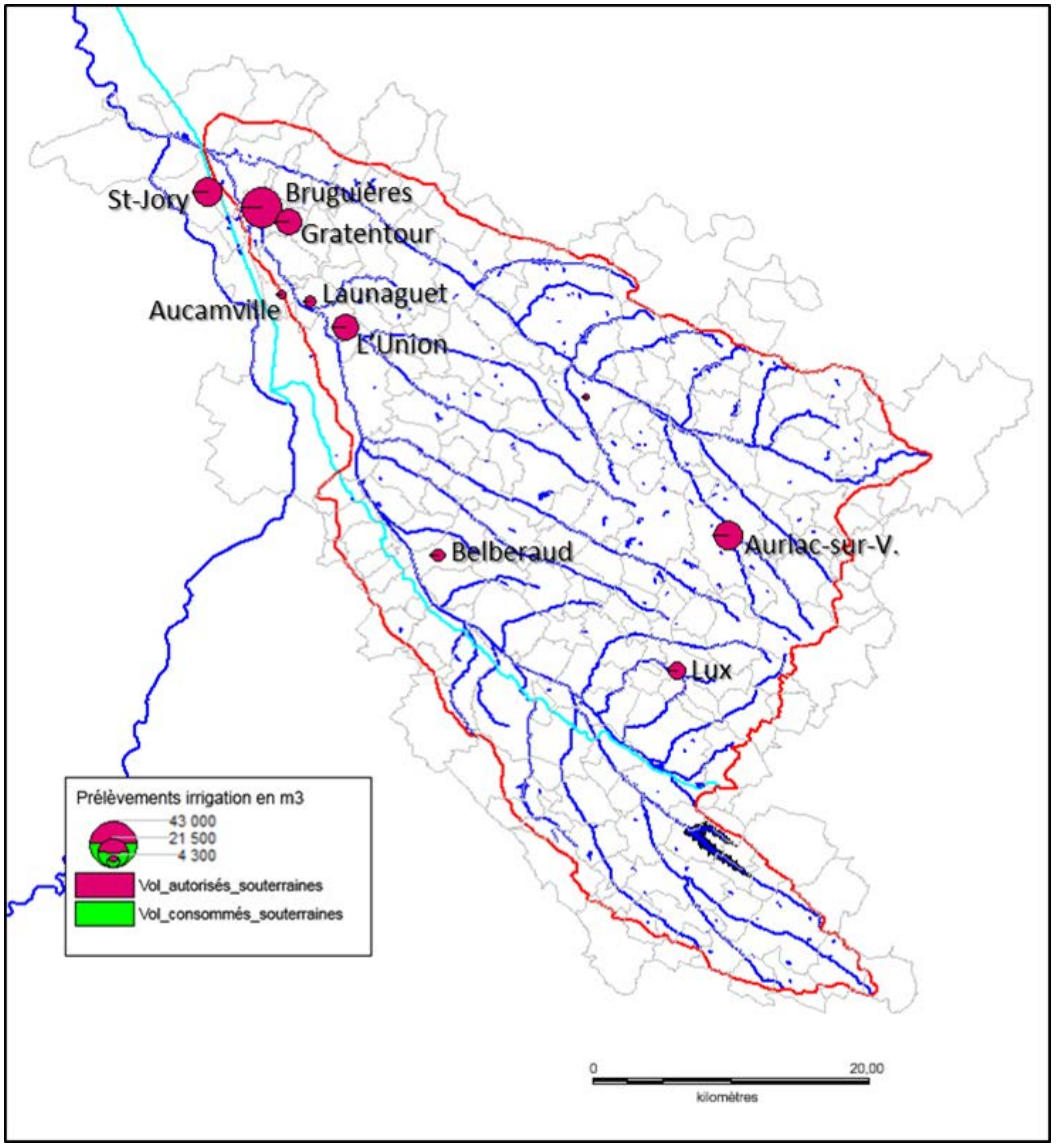

Les pompages pour l'irrigation dans les eaux souterraines sont marginaux sur le bassin Hers-Mort – Girou. Cette situation s'explique par la géologie, avec l'absence d'aquifère facilement exploitable. En dehors des nappes d'accompagnement des cours d'eau, les aquifères présents sont de petites dimensions (lentilles sableuses dans les molasses)*.

En 2017, les autorisations sont de 157 350 m3 et concernent 17 ouvrages de prélèvement (sur 25 ouvrages déclarés auprès de l'organisme unique) répartis sur 9 communes.

Sur ces 17 ouvrages, 7 sont implantés dans les nappes d'accompagnement des cours d'eau.

Ces prélèvements sont destinés principalement au maraîchage.

En 2017, aucun m^3 autorisé n'a été consommé.

** L'organisme unique classe les prélèvements des nappes d'accompagnement dans la catégorie des eaux souterraines. La réglementation met dans la même catégorie des eaux de surface les cours d'eau et leurs nappes d'accompagnement*

Bilan des prélèvements d'irrigation pour l'année 2017

Les consommations pour l'année 2017 ne représentent que 8,8 % des autorisations demandées.

Cette faible proportion peut s'expliquer par le fait que les exploitants sollicitent par prudence des volumes importants, qui leur permettent de faire face à des périodes de sécheresse.

Cette situation paraît néanmoins étonnante compte tenu de la sécheresse qui a affecté l'année 2017. On peut penser que les exploitants ont anticipé sur des contraintes en matière d'irrigation en privilégiant les cultures en sec.

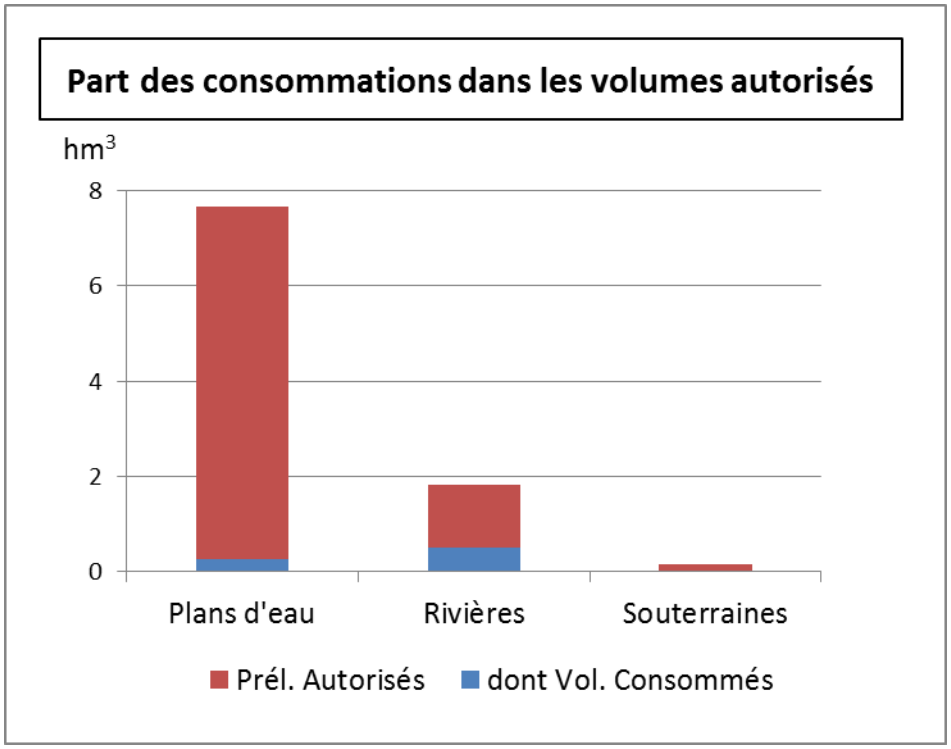

LA QUALITE DES EAUX DU BASSIN HERS-MORT – GIROU

L'état écologique des masses d'eau

En application de la Directive Cadre sur l'Eau, le SDAGE Adour-Garonne fixe des objectifs d'atteinte du bon état ou du bon potentiel à l'échéance 2027 pour la majorité, et à l'échéance 2021 pour plusieurs d'entre elles : Jammas, Gardijol, Rau du Marès, Thésauque, Rau d'Escalquens, Pichounelle, Balerme, Dagour. Aucune masse d'eau n'est en bon état. L'état écologique arrêté en 2013 pour le SDAGE 2016-2021 classe toutes les masses d'eau en « moyen », à l'exception de l'Hers-Mort et du Girou classés « médiocre » (cf. tableaux du PAGD du SAGE – pages 91-94)

Les données les plus récentes (2011-2016) du Système d'Information sur l'Eau (SIE) Adour-Garonne confirment cette situation. Des points sont à noter :

- l'état semble plus « médiocre » que « moyen » sur la Vendinelle, la Balerme et la Sausse ;
- la situation semble au contraire plus favorable sur le Visenc et la Seillonne.

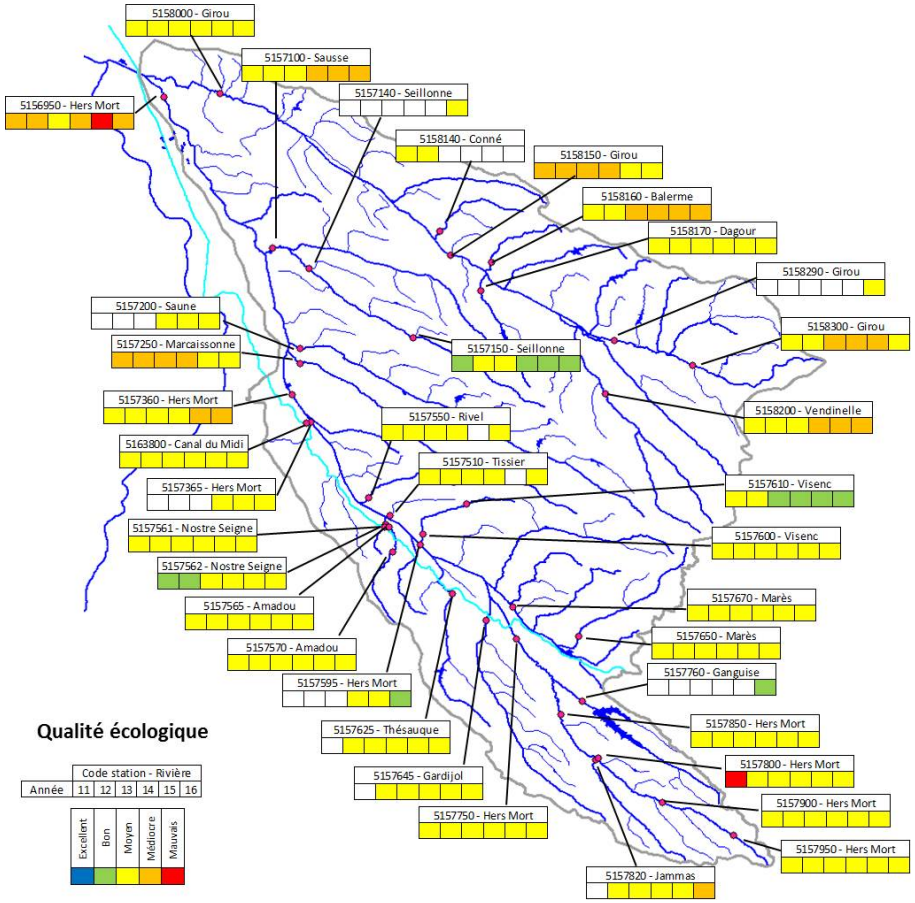

La teneur en oxygène

La teneur en oxygène de l'eau est un paramètre majeur pour la vie aquatique. En dessous de 50 %, la saturation en oxygène est insuffisante pour une majorité d'espèces piscicoles.

La situation sur la période 2011-2016 évolue peu par rapport à celle de 2006-2010 (cf. état des lieux du SAGE) : la situation la plus dégradée se trouve les affluents des coteaux de l'Hers (Gardijol, Amadou, Nostre-Seigne) et du Girou (Dagour, Balerme, Conné) et sur les grands affluents Marcaissonne et Saune.

L'origine du phénomène peut se trouver dans des rejets ponctuels (ex. : Nostre-Seigne aval) ou cumulés sur le cours amont (ex. Marcaissonne et Saune). Elle est aussi liée aux caractéristiques des cours d'eau peu favorables à la dissolution de l'oxygène : écoulement souvent laminaire, colmatage des fonds limitant le développement des végétaux et la photosynthèse.

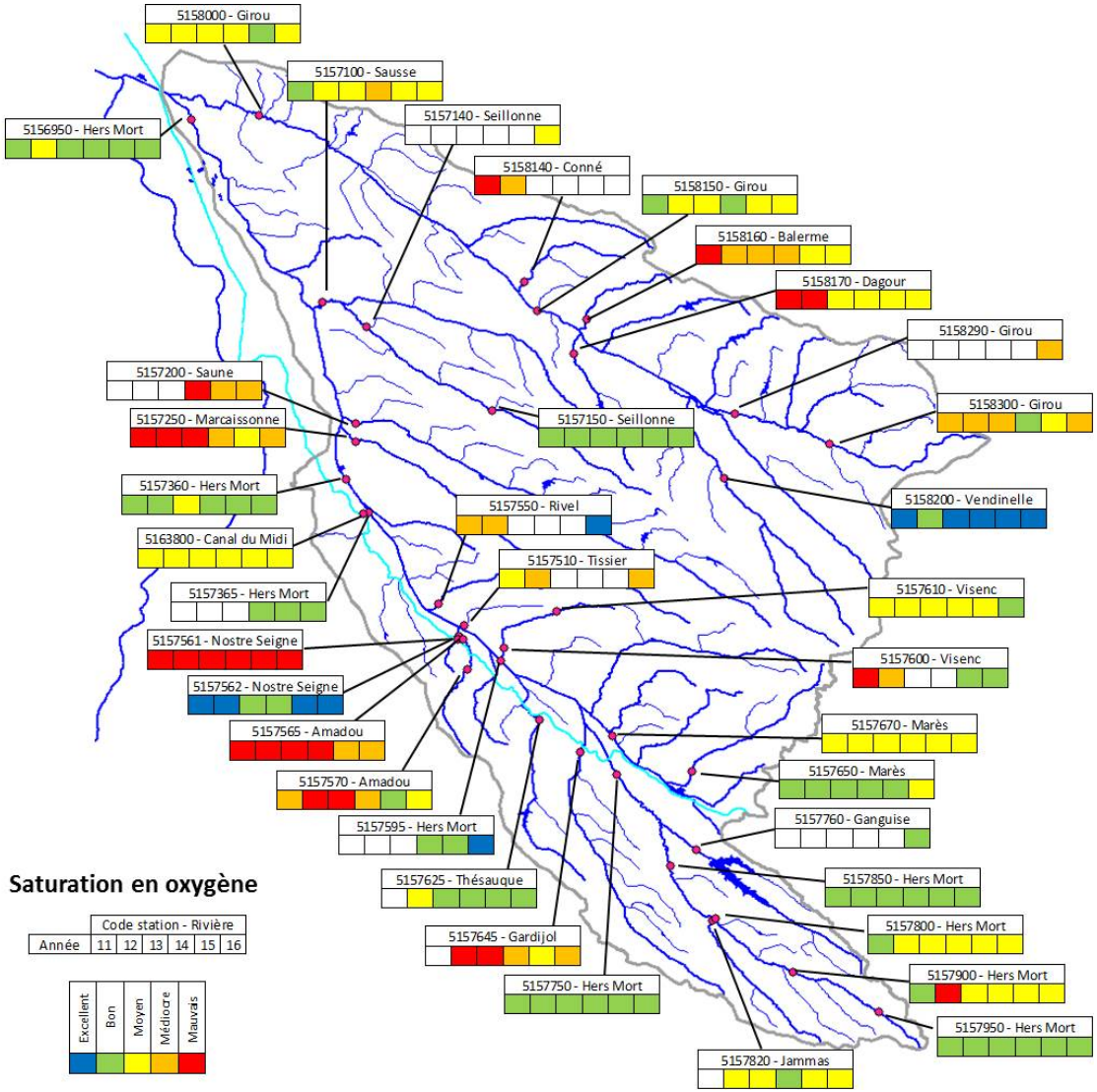

Les matières azotées

La pollution en matières azotée peut avoir une origine domestique (azote ammoniacal se dégradant en nitrites et nitrates) ou agricole (nitrates).

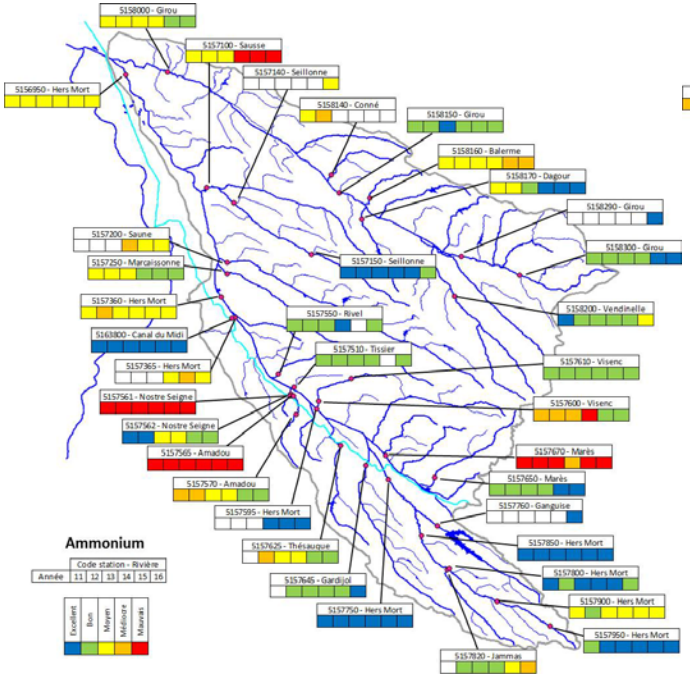

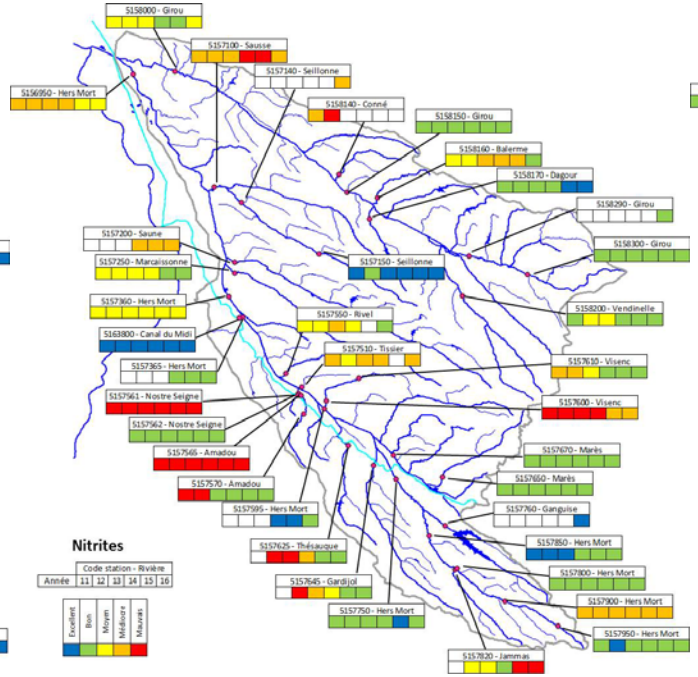

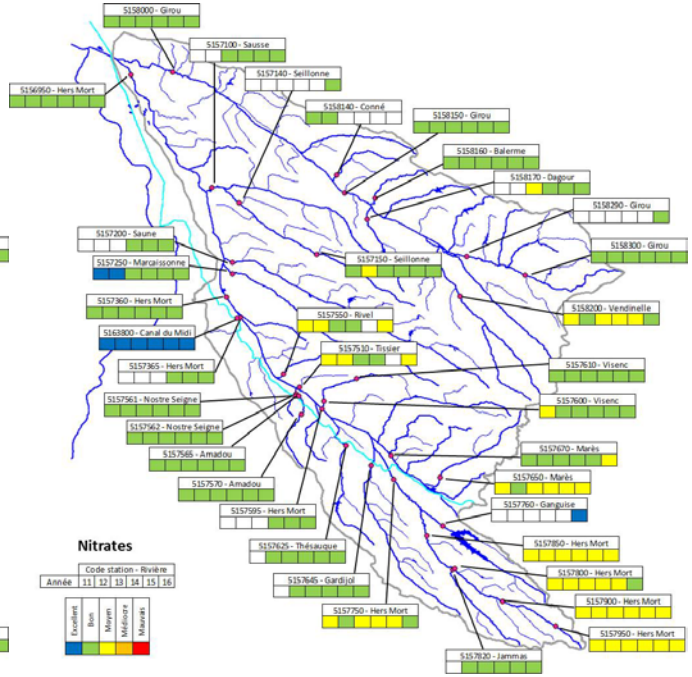

Certains points montrent des niveaux de dégradation par l'ammonium et les nitrites semblables à la période 2006-2010, sous l'influence vraisemblablement de rejets ponctuels : Amadou, Nostre-Seigne, Visenc, Sausse aval. La situation du Marès se dégrade par rapport à la période précédente.

L'évolution la plus nette concerne l'amélioration générale de la qualité pour les nitrates, notamment sur le bassin amont de l'Hers-Mort.

Les matières phosphorées

Le phosphore dans les eaux est issu de la matière vivante (phosphore organique), des effluents domestiques et des résidus d'engrais phosphatés (phosphore minéral). Le phosphore total mesure ces deux formes. Les orthophosphates ($PO4^{---}$) sont une forme du phosphore minéral ; assimilables par les végétaux, ils sont un facteur d'eutrophisation.

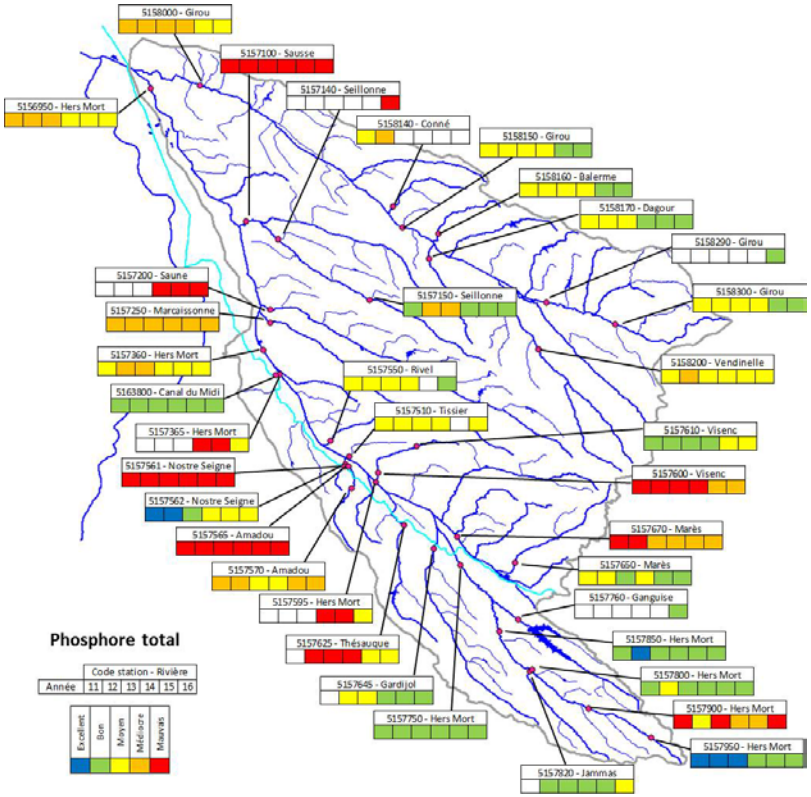

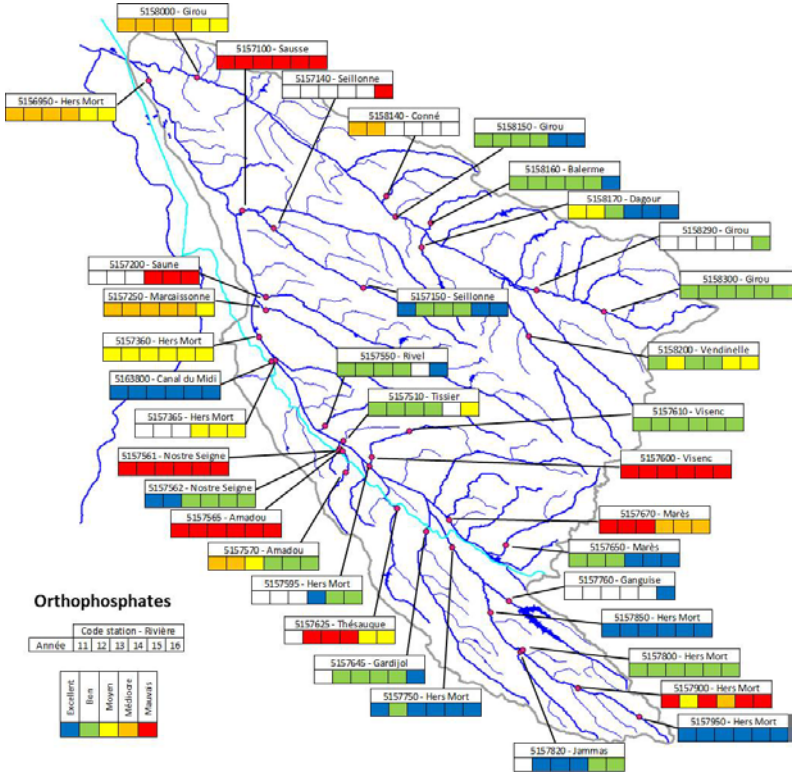

Comme pour l'azote, les secteurs les plus dégradés sont l'Amadou, le Nostre-Seigne, le Marès, le Visenc, la Sausse et la Saune aval. La combinaison de l'azote et du phosphore reflète l'impact de rejets domestiques. Certains points reflètent clairement l'effet d'une station d'épuration (Hers-Mort en aval de Payra-sur-L'Hers, Amadou aval, Nostre-Seigne). La situation plutôt favorable sur l'amont du bassin suggère un faible impact des engrais phosphorés.

L'acidification

La qualité est bonne à très bonne du point de vue de l'acidification sur l'ensemble du bassin. Les dégradations correspondent à des élévations de la valeur du pH. Cette tendance à un milieu plutôt alcalin est vraisemblablement liée à la nature géologique du bassin, où les carbonates des molasses et des bancs calcaires neutralisent les acides des eaux.

Cette situation favorise la combinaison chimique du phosphore sous la forme d'orthophosphates.

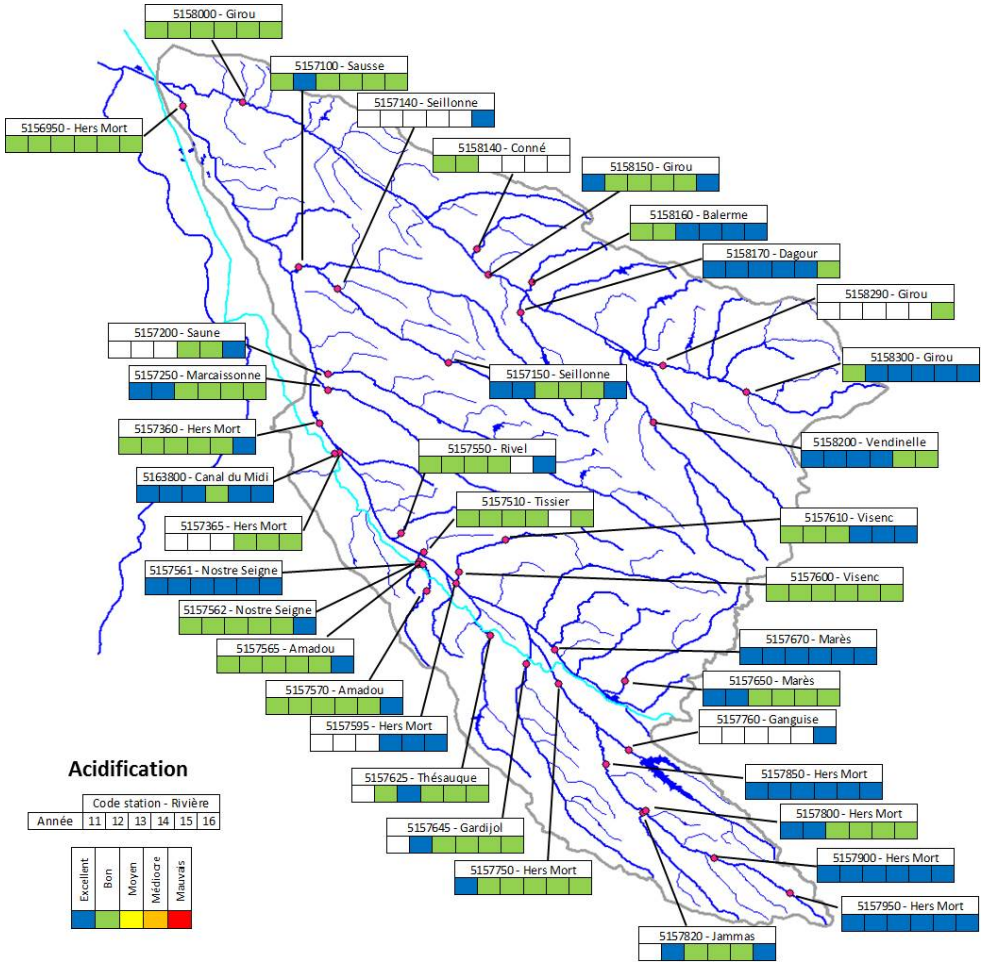

Les matières organiques

Les paramètres « carbone organique dissous » (COD) et « demande biochimique en oxygène sur 5 jours » (DBO5) permettent d'apprécier le taux de matière organique dans les eaux de surface, dont une partie provient des eaux résiduaires urbaines.

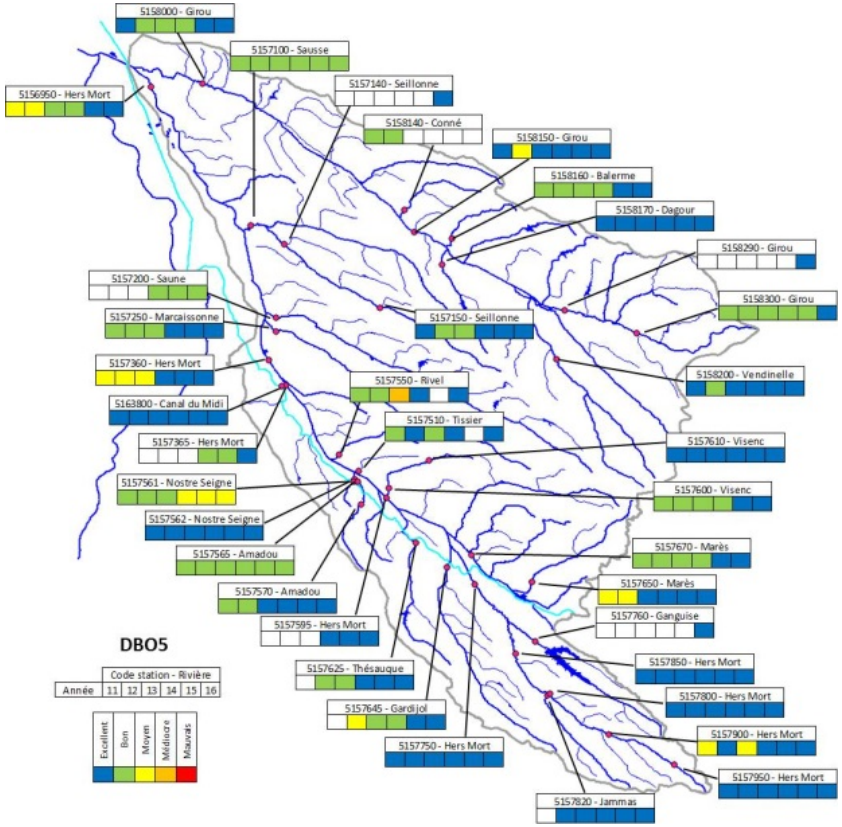

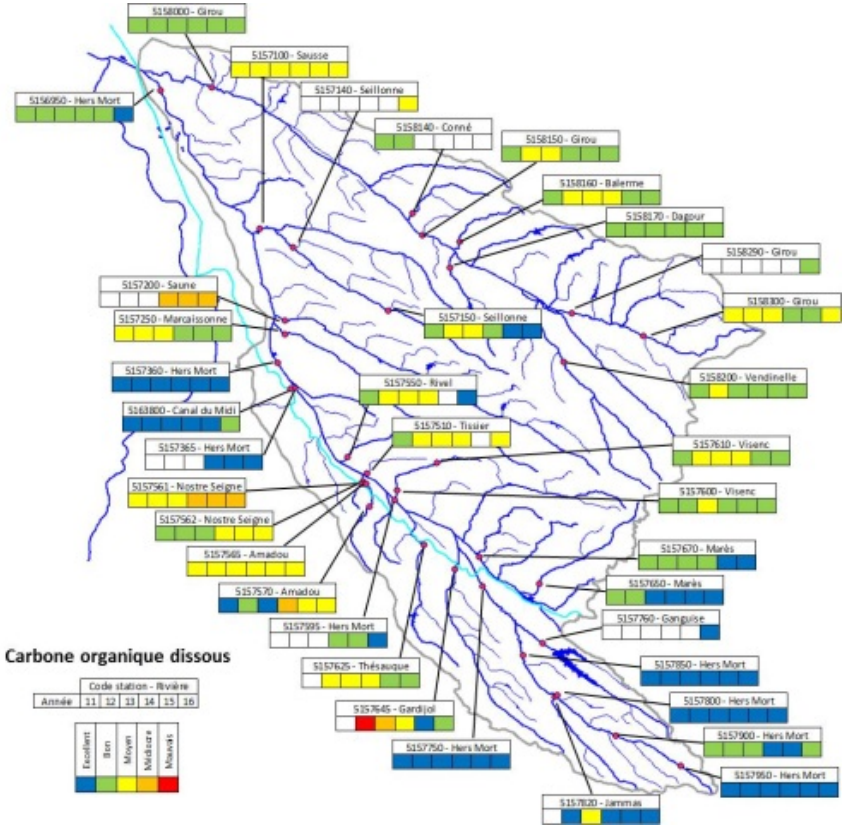

Comme pour d'autres paramètres, l'Amadou, le Nostre-Seigne et la Saune aval présentent une situation dégradé pour la DBO5. La partie amont du bassin de l'Hers-Mort est assez préservée. Une évolution d'une qualité moyenne vers une qualité bonne s'observe au cours des dernières années sur plusieurs cours d'eau : Visenc, Vendinelle, Dagour, Girou médian.

Les paramètres biologiques

Plusieurs indicateurs biologiques sont utilisés pour déterminer la qualité des cours d'eau, car ils intègrent l'effet des différents paramètres de la qualité des eaux, mais aussi de la qualité des milieux.

- L'indice biologique global normalisé (IBG) détermine le peuplement en macroinvertébrés benthiques et attribue une note en fonction de la présence ou absence de certains taxons indicateurs de pollutions, ainsi que de la richesse et de la diversité faunistiques.
- L'indice biologique diatomées (IBD) analyse la composition des algues microscopiques fixées sur le fond du lit et qui sont indicatrices du niveau trophique des eaux (azote et phosphore) et de la présence de certains polluants chimiques.
- L'indice biologique macrophytique en rivière (IBMR) analyse la composition de la végétation aquatique, indicatrice du niveau trophique des eaux et de la pollution organique.
- L'indice poisson rivière (IPR) détermine la qualité du milieu aquatique en analysant l'écart entre le peuplement de référence du site (tel qu'il devrait être sans perturbation anthropique) et le peuplement observé grâce aux pêches électriques

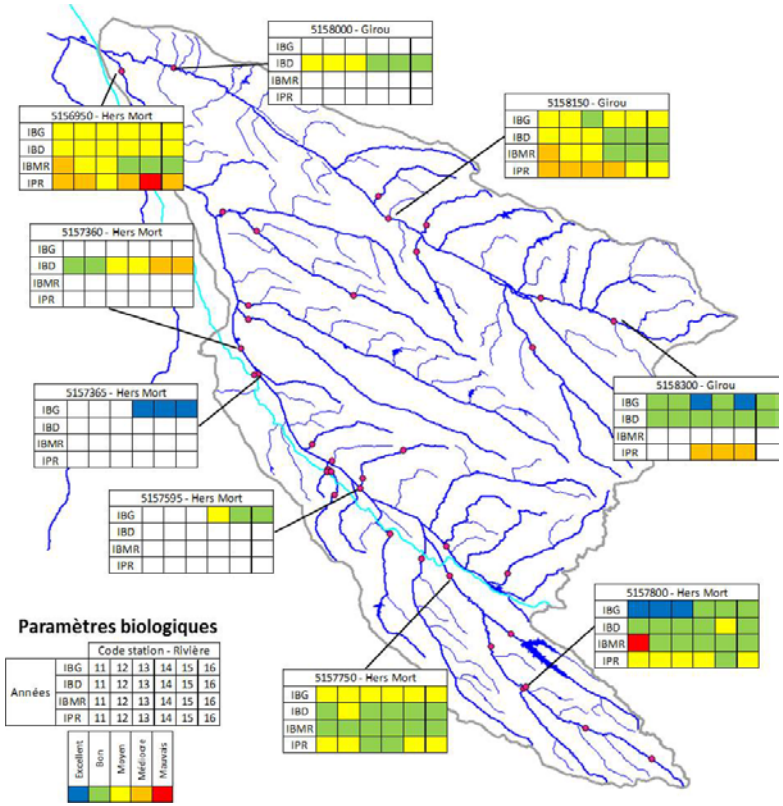

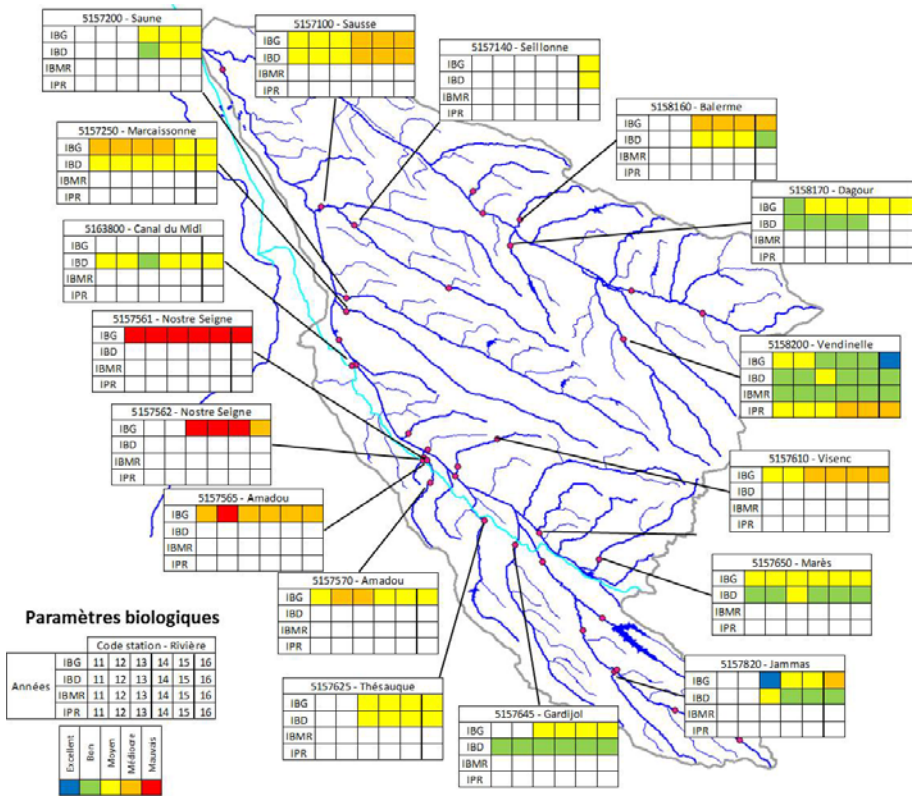

Les indices IBD et IBMR sur la partie amont du bassin de l'Hers-Mort donnent une qualité « bonne », cohérente avec les valeurs des matières azotées et phosphorées.

Les mauvais indices sur l'Amadou et le Nostre-Seigne traduisent, comme la plupart des paramètres physico-chimiques, l'impact d'un rejet ponctuel.

Les relevés piscicoles sur l'Hers-Mort et le Girou montrent une situation moyenne à bonne sur leur cours amont et moyenne à mauvaise sur l'aval. Les suivis piscicoles spécifiques réalisés sur plusieurs tronçons renaturés montrent néanmoins une réelle capacité de restauration des peuplements de poissons. Il en est de même pour les macroinvertébrés benthiques. Ceci met en évidence le facteur limitant que représente la qualité hydromorphologique des cours d'eau, très dégradée sur la quasi-totalité du bassin.

Synthèse sur la qualité des eaux (disposition C11.1)

La qualité des eaux est dégradée sur la plupart des paramètres pour la majorité des points de suivi.

L'amont du bassin de l'Hers-Mort possède globalement une bonne qualité. Sur la partie aval, les dégradations sont liées à des rejets urbains importants et qui se cumulent de Villefranche-de-Lauragais à Toulouse. La dégradation de certains sites aval est potentiellement liée au cumul de plusieurs sources de pollutions ponctuelles et diffuses depuis l'amont des sous-bassins.

Les indices biologiques traduisent la dégradation de la qualité des eaux mais aussi des milieux. Le colmatage et l'homogénéité des fonds, la faible épaisseur voire l'absence du matelas alluvial, l'écoulement laminaire dans des lits recalibrés et rectifiés offrent un milieu peu diversifié et au pouvoir d'autoépuration réduit.

La faiblesse des débits sur une grande partie de l'année favorise la concentration des pollutions.

L'observation comparé des périodes 2006-2010 et 2011-2016 montre la persistance de certains phénomènes (dégradation de l'Amadou, du Nostre-Seigne, de la Saune aval) et des améliorations (baisse des nitrates sur l'amont du bassin de l'Hers-Mort).

La reconquête de la qualité des eaux implique d'agir sur les rejets ponctuels (pollutions urbaines et industrielles), sur les pollutions diffuses, sur les débits lorsqu'il existe des leviers techniques (ouvrages permettant la réalimentation), sur le ruissellement responsable du colmatage des fonds et sur la qualité physique des cours d'eau (renaturation).

LES ACTIONS EN MATIERE DE DEPOLLUTION

L'assainissement collectif (dispositions C12.1, C21.1)

La capacité des stations d'épuration du bassin varie entre 20 eqh (hameau Les Metches à Montferrand) et 60 000 équivalent-habitants (STEP intercommunale Castelginest-St Alban-Gratentour).

Pa rapport à l'état des lieux du SAGE (données 2013), le nombre de stations d'épuration est passé de 93 à 90 mais la capacité de traitement a augmentée pour passer de 224 000 à 275 635 eqh.

Depuis 2013, les stations de Villenouvelle (500 eqh), Caignac (200 eqh), Gragnague (1000 eqh), Bazus (150 eqh) et St Sauveur (1000 eqh) ont été mises en service.

De nouvelles stations ont été mises en service : Caignac (disques biologiques 400 eqh), Gargas (filtres roseaux 350 eqh), Villariès (filtres roseaux 1000 eqh), Bazus (boues activées 500 eqh), Gragnague (boues activées 1900 eqh).

Le total des débits mesurés en sortie de station est de 27 547 m3/j, soit 318 l/s en moyenne. Les principaux rejets sont concentrés sur l'aval du bassin. Ceci représente une part significative du débit en période d'étiage.

Le bassin ne compte pas d'établissement industriel important ayant sa propre station d'épuration. Onze stations d'épuration reçoivent des effluents industriels : Avignonet-Lauragais et Villefranche-de-L. sur l'amont du bassin, Castanet-Tolosan, Auzeville-Tolosane, Labège, Mondouzil, Pechbonnieu, Rouffiac-Tolosan sur l'aval.

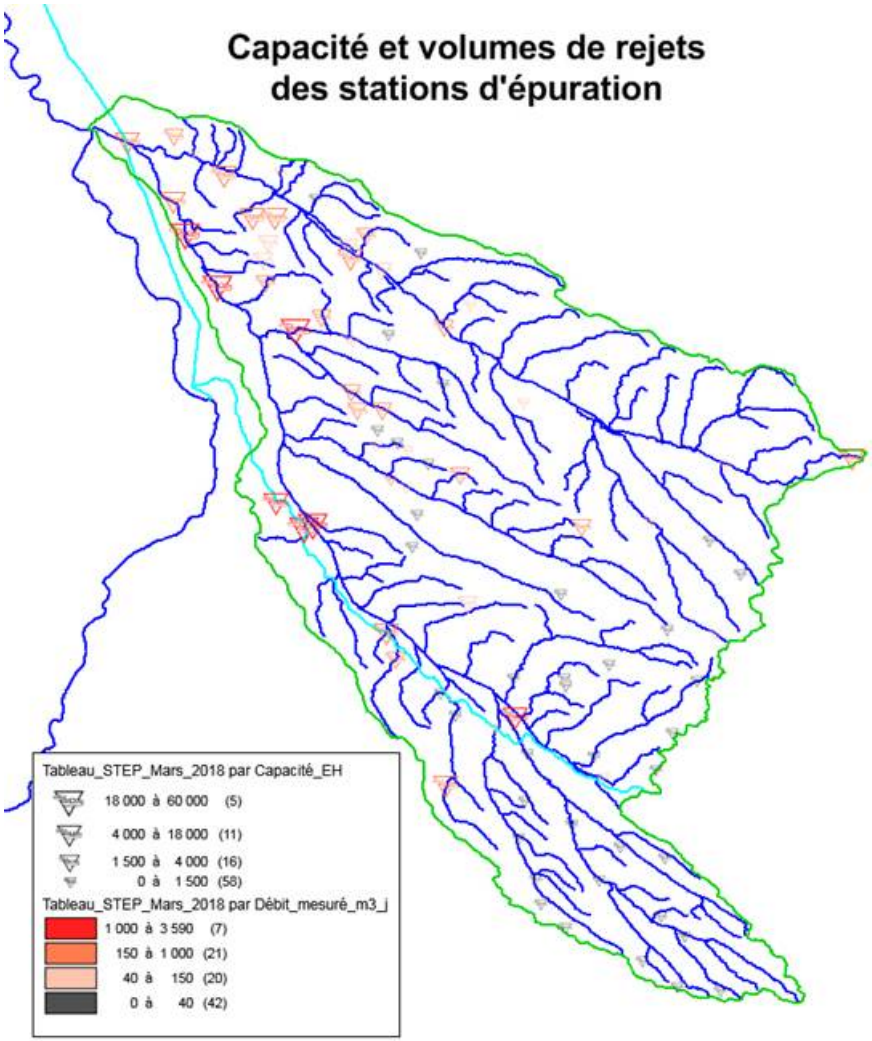

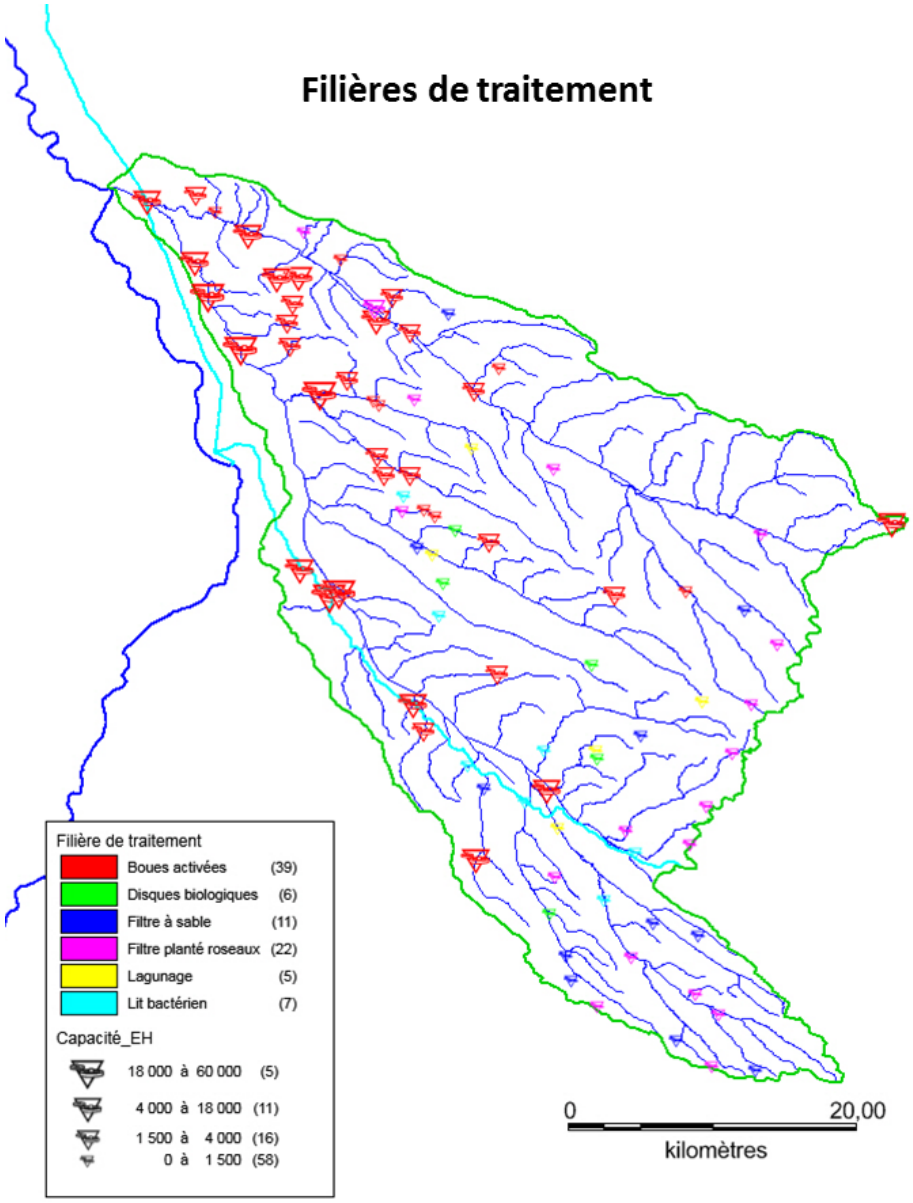

Les filières de traitement sont assez diversifiées. Les systèmes à boues activées sont les plus nombreuses et traitent une majorité des populations raccordées.

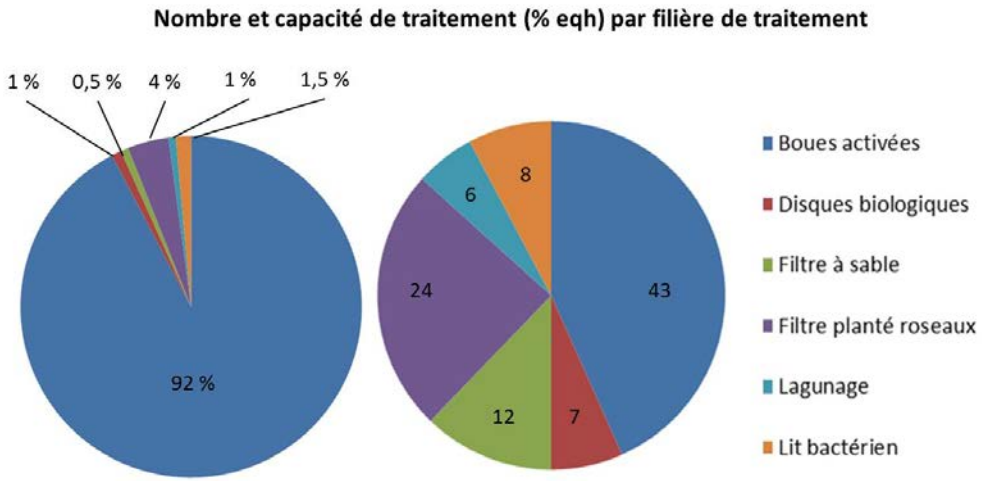

Par rapport à 2013, la situation en 2016 montre une hausse de la conformité des stations d'épuration, en équipement comme en performance. 95 % des STEP sont conformes (86 % en 2013), avec 98 % de la capacité (79% en 2013).

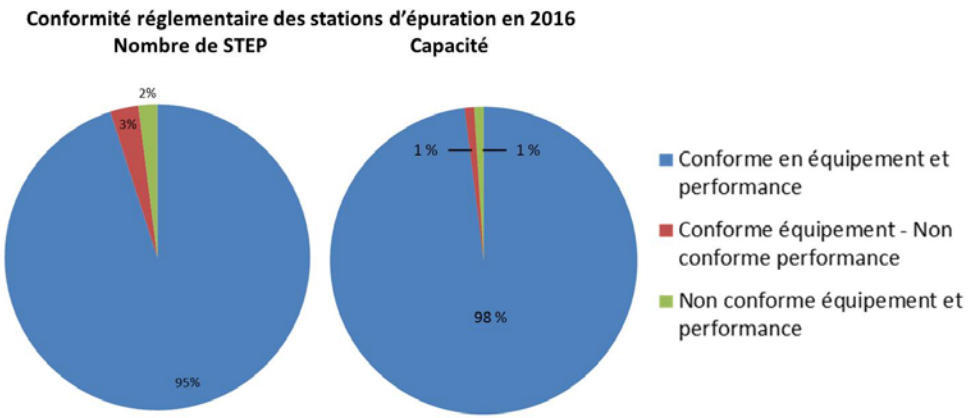

L'assainissement non collectif (dispositions C21.2, C21.3)

Douze EPCI assurent la mission de service public de l'assainissement non collectif (SPANC). Le Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute-Garonne (Réseau 31) est le maître d'œuvre du SPANC pour plusieurs communes des communautés de communes : Terres du Lauragais, Coteaux du Girou, Frontonnais, Coteaux de Bellevue.

Nombre d'installations ANC par communes

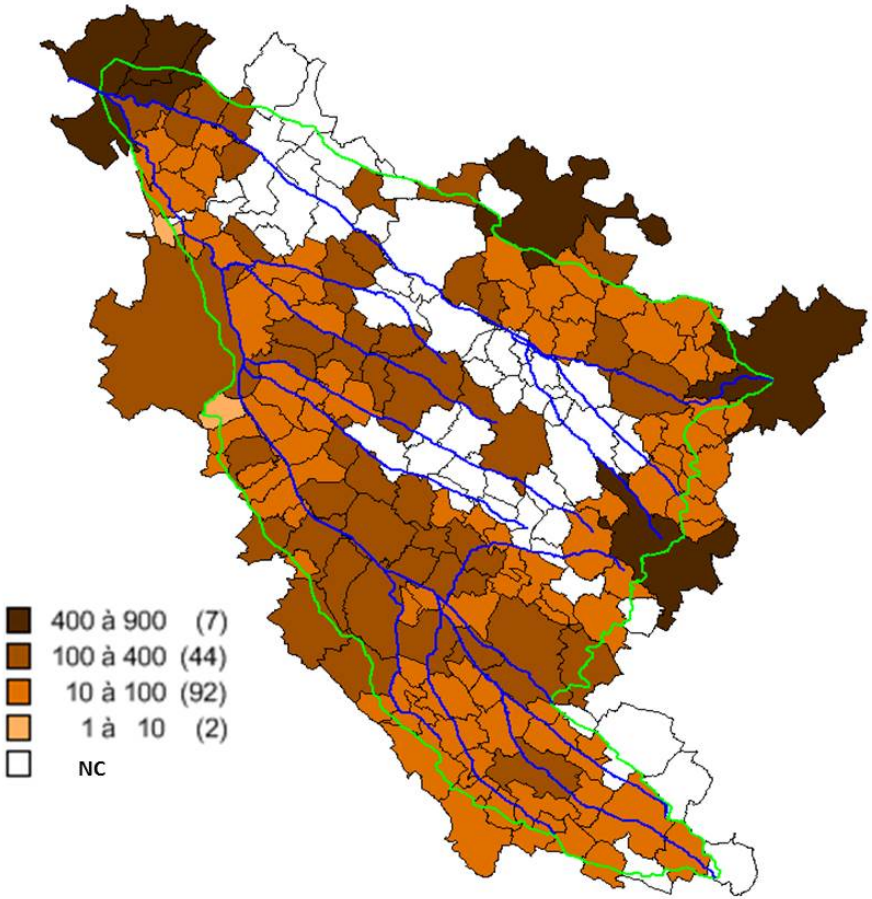

Le nombre d'installations individuelles est très variable d'une commune à l'autre. Ces disparités sont difficiles à expliquer compte tenu de la présence d'un habitat dispersé sur l'ensemble du territoire. Le recensement des installations n'est pas achevé sur certaines communes.

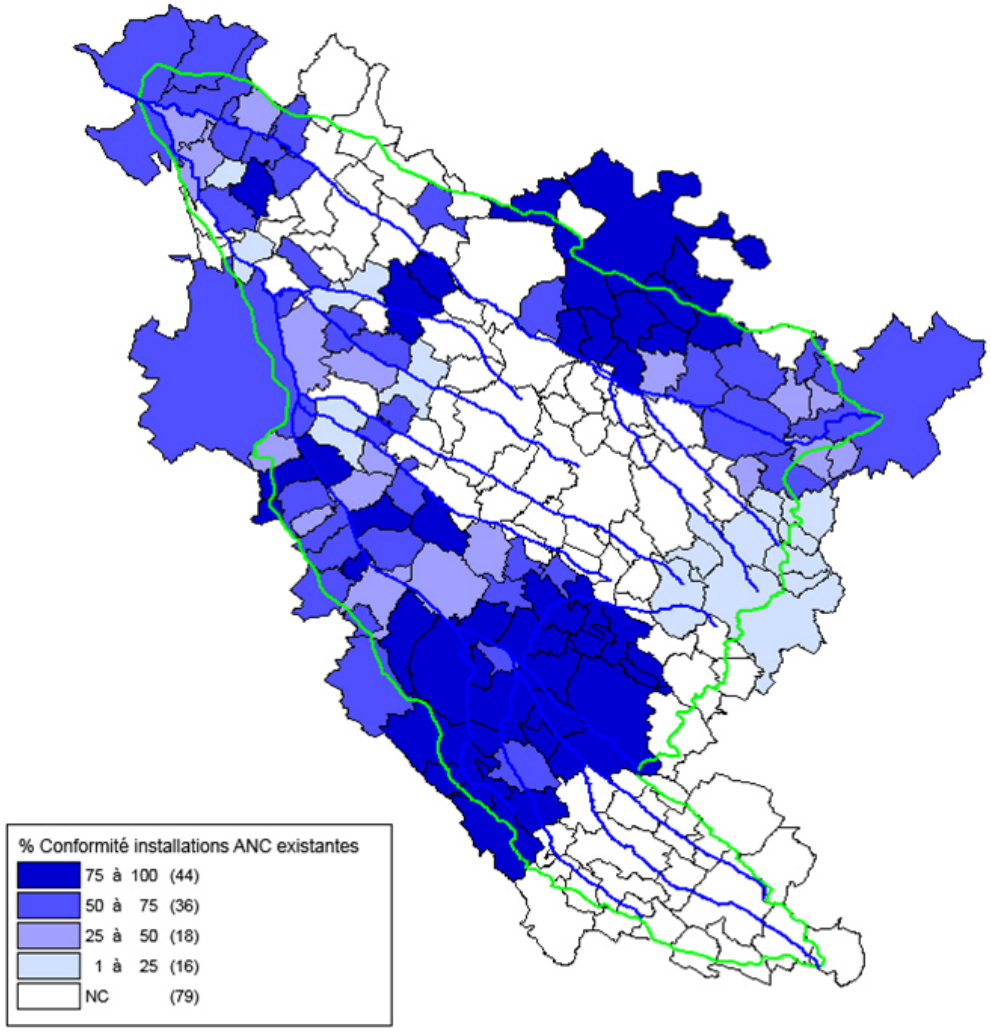

Les pourcentages de conformité sont calculés selon des méthodes différentes d'un SPANC à l'autre et sont très partiels pour les installations existantes. Les données de Réseau 31 pour les installations neuves de 42 communes montrent qu'une grande majorité des nouvelles installations sont conformes à la réglementation.

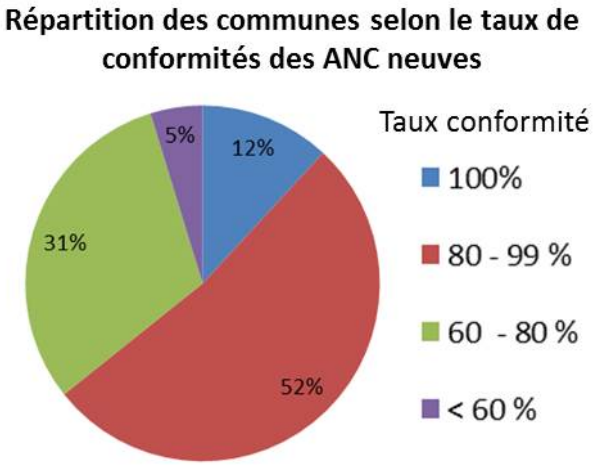

Les performances des vieilles installations sont mal connues. De faibles rendements peuvent être la cause des dégradations de la qualité de l'eau constatée sur certains bassins.

La réduction des pollutions diffuses et de l'érosion des sols (dispositions C12.1, C23.1, D22.1)

Le bassin Hers-Mort – Girou recoupe les régions agricoles du Lauragais et du Pays Toulousain où dominent les grandes cultures. Les ruissellements importants sur des terres exploitées majoritairement en agriculture conventionnelle entraînent les résidus d'engrais et de produits phytosanitaires vers les nappes et les cours d'eau. Cette situation avait suscité le Plan d'Actions Territorialisées (PAT) Hers-Mort – Girou de 2008 à 2012, soutenu par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et animé par la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne.

Plusieurs actions engagées par différents organismes agricoles s'inscrivent dans la continuité du PAT.

Dans le Tarn, deux exploitations à Montcabrier et Cuq-Toulza du réseau des fermes DEPHY pratiquent une agriculture de conservation depuis 2016. En 2017, 22 exploitations supplémentaires se sont engagées dans la démarche nationale des « 30 000 fermes ». Ces fermes participent à la mise en œuvre du programme Ecophyto2 2015-2025, dont l'objectif est de réduire l'usage des pesticides de 50 %, tout en préservant la viabilité économique des exploitations.

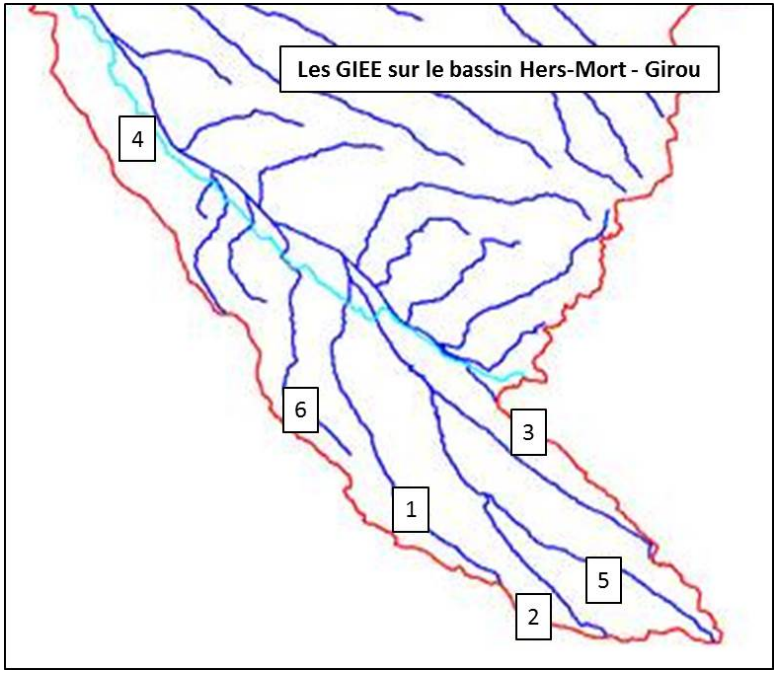

Dans l'Aude et la Haute-Garonne, plusieurs groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) se sont mis en place pour traiter les problématiques des pollutions diffuses et d'érosion des sols. Les projets réalisés dans ce cadre bénéficient d'aides de l'Europe (FEADER, FEDER), de l'Etat et de la Région Occitanie.

	Structure porteuse	Productions	Nbre. Expl.	Superficies	Actions	Période	Partenaires
1	GDA Coteaux de l'Hers	Grandes cultures	40	4 500 ha	Diversification assolements. Allongement rotations. Espaces tampons.	2015-2020	CA11, ADAOA
2	GDA de la Vixiège	Polyculture-Elevage	20	4 300 ha	Autonomie fourragère. Nouvelles cultures pour élevage	2015-2020	CA11, ADAOA
3	GDA de Naurouze	Grandes cultures	46		Diversification assolements. Allongement rotations. Espaces tampons.	2015-2020	CA11, ADAOA
4	Agro Ecologue 31	Grandes cultures	9	1 710 ha	Réduction intrants	2016-2019	CA31
5	AOC Sols	Mixte gdes cultures + élevage	15	2 500 ha	Conservation des sols	2016-2021	CA 11 31, ADAOA
6	Terres Bio du Lauragais	Grandes cultures	8	994 ha	Couverts végétaux, Techniques culturales simplifiées	2018-2023	CA31, Arvalis

Durant l'année 2017, des entretiens avec sept exploitants en agriculture conventionnelle ont été réalisé par le chargé de mission Agriculture Biologique de la chambre d'agriculture de la Haute-Garonne et l'animateur du SAGE. Concernant les pollutions diffuses et l'érosion, les exploitants ont conscience des enjeux et ont pour la plupart déjà fait évoluer leurs pratiques (labour en travers, abandon des labours au profit du décompactage, réduction des intrants, diversification des assolements, désherbage mécanique). Les obstacles évoqués pour aller plus loin sont le coût des nouveaux matériels, les cahiers des charges de certaines cultures réalisées sous contrat, le manque de pluie à l'automne pour les intercultures, les savoirs faire à acquérir pour développer certaines techniques.

LES MILIEUX AQUATIQUES ET LES ZONES HUMIDES

Les cours d'eau du bassin sont en grande majorité dans un état dégradé du point de vue de la morphologie : lit mineur rectifié et/ou recalibré, déconnexion du lit majeur du fait de l'enfoncement ou de la présence de merlons en berges, ripisylve dégradée, morcelée ou absente, fonds colmatés ou décapés par l'érosion.

Les travaux engagés depuis plusieurs années par les collectivités visent non pas à retrouver un état d'avant les opérations de rectification et de curage mais à restaurer un fonctionnement compatible avec une richesse et une diversité écologique répondant aux exigences de la réglementation et aux attentes des habitants et des usagers.

Les opérations de restauration des cours d'eau (disposition D21.1)

Le Syndicat du Bassin Hers-Girou intervient depuis sa création sur les cours d'eau principaux du bassin. La carte ci-contre pointe les sites d'intervention les plus récents. Les restaurations (recharge alluvionnaire et/ou renaturation complète) représentent un linéaire de 5,1 km pour un montant de prestation par les entreprises de travaux publics de 200 k€. Trois sites de zones humides ont été restaurés sur la Sausse à L'Union, sur le Dagour à Caraman et sur l'Hers-Mort à Castelnau d'E. (hors périmètre SAGE). Les plantations ont porté sur 16,2 km répartis sur l'Hers, la Marcaissonne, la Saune, la Seillonne et le Dagour.

Sites	Cours d'eau	Année	Prestataire	Coût prest. HT	Linéaire restauré	Surface ZH
Caraman - "En Jacou - Monplaisir"	Dagour	2017	Ent. ADP	5000	470	2100
Labastide-St-Sernin & Villariès "Pinel"	Girou	2017	Fronton TP	39000	860	
Gragnague "Jardins du Girou"	Girou	2016	Fronton TP	58500	1020	
Castelnau / Grenade "La Gravette"	Hers-Mort	2017	Malet	5000		20000
Renneville - Amont canal du Midi	Hers-Mort	2016	Fronton TP	29000	1370	
L'Union "Peupleraie - avenue de Bayonne"	Saune	2017	Fronton TP	7000		500
L'Union Lac	Saune	2017	Fronton TP	21000	750	
L'Union PUP Violette	Saune	2017	Ent. ADP	49000	240	
Pin-Balma - Pont RD70	Seillonne	2016	Fronton TP	11000	400	
Pomarède à Labège	Tricou	2017	Régie SICOVAL	-	90	
Prtite Rivière à Labège Escalquens	Berjean	2017	Régie SICOVAL	-	500	

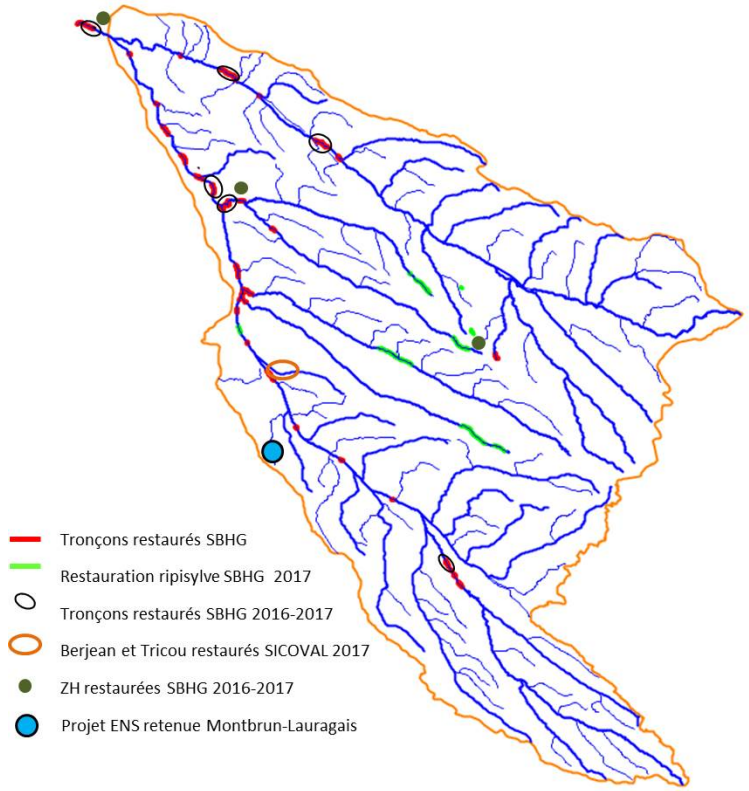

Hers-Mort renaturé à L'Union (la Violette)

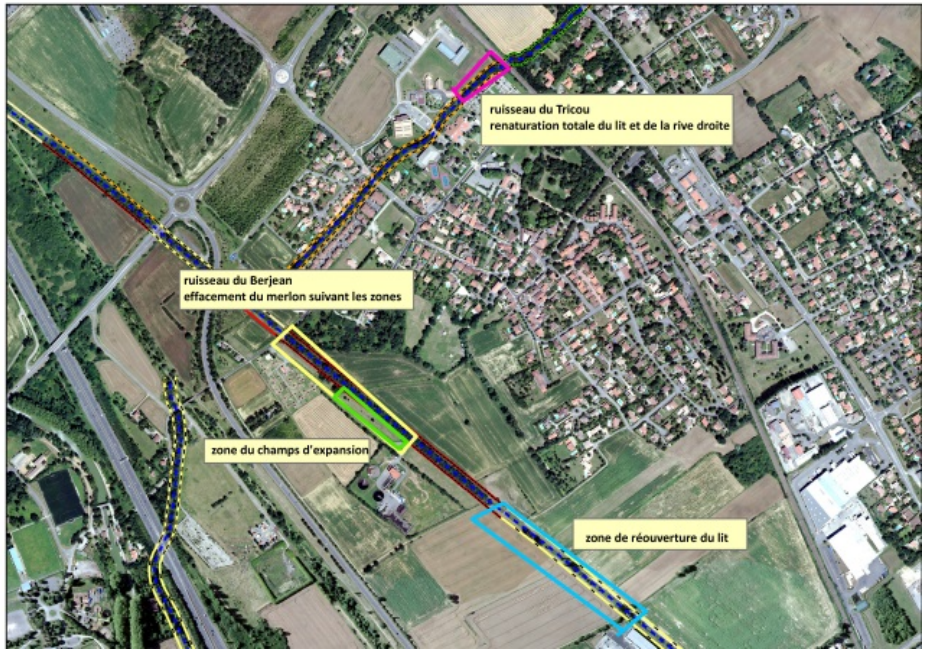

Le SICOVAL réalise des opérations sur les affluents de l'Hers-Mort. En 2017, le Berjean et le Tricou ont fait l'objet de travaux de renaturation, de plantation et de reconnexion avec la plaine inondable par arasement de merlons.

La restauration des zones humides liées aux cours d'eau (disposition D31.1, D31.2, D31.3)

Dans le cadre de la renaturation de la Dragonnière, affluent du Dourdou à Caraman, le SBHG a restauré la zone humide traversée par le ruisseau sur 200 ml. Les travaux ont consisté à évacuer des déchets déposés depuis plusieurs années et à remodeler le tronçon pour favoriser le développement d'associations végétales humides. Cette zone joue également un rôle d'épuration des eaux usées issues de la station de relevage située en amont et parfois défaillante.

Sur la Sausse à l'Union, l'exutoire d'un réseau pluvial dans la peupleraie a été aménagé en une succession de mares, favorables au développement des plantes hygrophiles et à l'épuration des eaux avant l'exutoire vers l'Hers.

La restauration des mares par la Fédération des Chasseurs de Haute-Garonne (dispositions D31.1, D31.2)

Depuis plusieurs années, la Fédération des Chasseurs de Haute-Garonne porte un programme de restauration des mares dans le Lauragais. Les travaux de recreusement, d'aménagement des abords et de plantations sont réalisés dans le cadre de conventions avec les propriétaires et exploitants.

En 2017, une vingtaine de mares ont été restaurées dans le bassin Hers-Mort – Girou sur les communes de Beauville, Bélesta, Le Falga, Montégut-L., Mourvilles-Haute, St-Félix-de-L., St-Julia, Vaux.

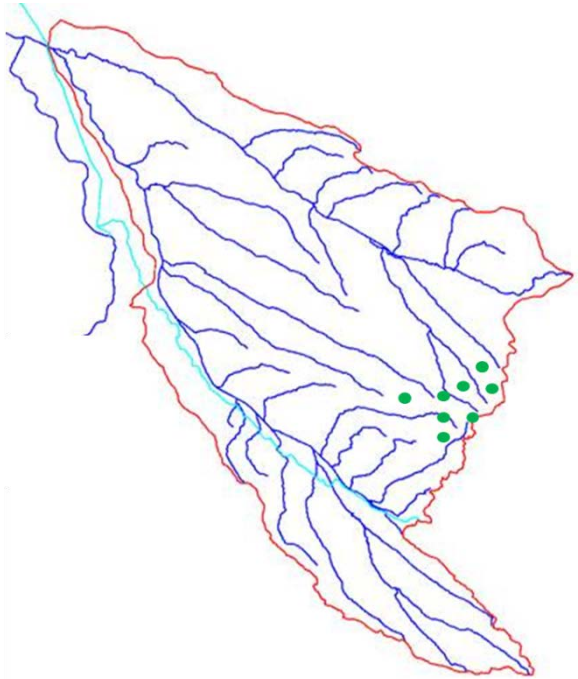

Avant – après la restauration de la mare de Peres-Petit à Montégut-Lauragais

Projet Corribior : restauration de la trame verte et bleue dans le Lauragais (disposition D22.2)

L'association Arbres et Paysages d'Autan et la Fédération des Chasseurs de Haute-Garonne ont engagé en 2016 des actions de sensibilisation et d'accompagnement technique des acteurs locaux dans 24 communes du Lauragais pour préserver et restaurer les éléments de paysages qui constituent la trame verte et bleue. Cette opération est soutenue par la Région Occitanie et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

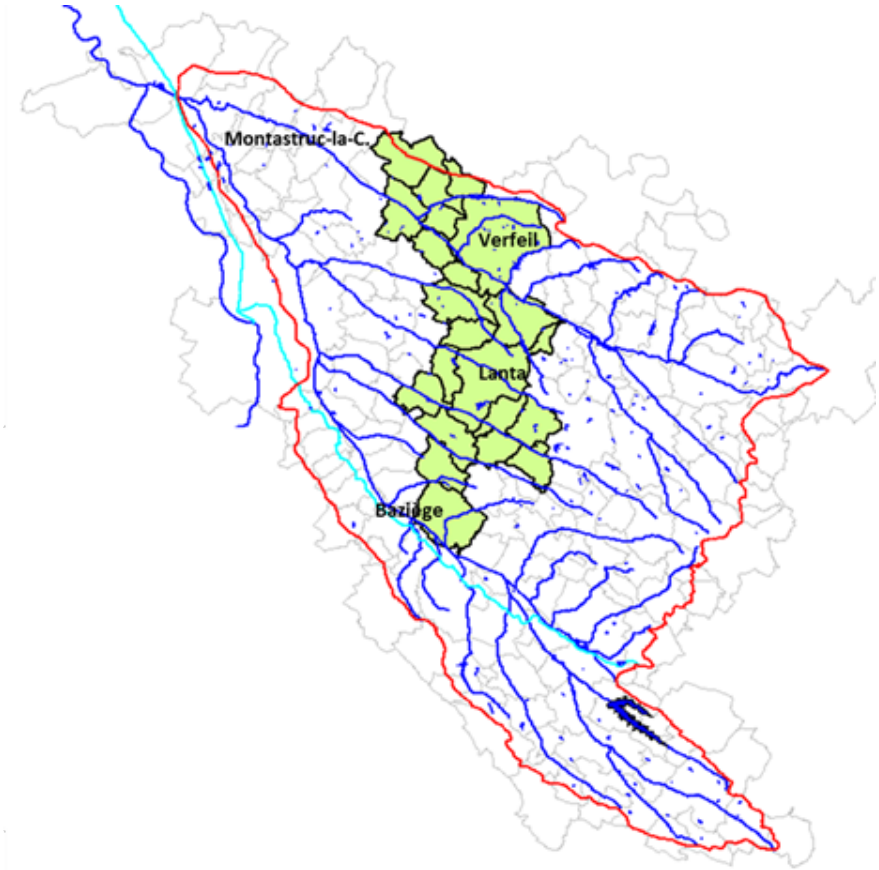

A partir de diagnostics locaux, il est proposé des aménagements et des changements de pratiques pour offrir des conditions favorables à la biodiversité. La restauration de la trame verte est un enjeu pour l'eau, au travers de la lutte contre l'érosion des sols et de la limitation des effets du changement climatique.

LE SAGE ET LES DOCUMENTS D'URBANISME

La finalisation du guide d'utilisation du SAGE Hers-Mort – Girou dans l'élaboration et la révision des documents d'urbanisme (disposition A21.2)

Un premier projet de guide avait été présenté à la CLE en décembre 2016. Un groupe de travail s'est réuni à deux reprises le 31 mars et le 1er juin 2017. Il était composé des organismes suivants : DDT de Haute-Garonne, Agence de l'Eau Adour-Garonne, ARPE, Région Occitanie, PETR Pays Lauragais, PETR Tolosan, Réseau 31, SMEAT, Toulouse-Métropole, SICOVAL, CAUE de Haute-Garonne, SCoT Nord Toulousain.

Le document remanié et complété a été validé par la CLE du 19 décembre 2017, dans l'objectif de sa mise en forme par un graphiste et de sa diffusion.

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Hers-Mort – Girou

GUIDE D'UTILISATION DU
SAGE HERS-MORT – GIROU
DANS L'ELABORATION ET LA REVISION DES
DOCUMENTS D'URBANISME

Document de travail

Document présenté à la CLE du 19 décembre 2017

Les contributions du SAGE aux documents en cours d'élaboration et de révision (disposition A21.2)

Conformément à la disposition A21.2 du SAGE, le SBHG en tant que structure porteuse est associé aux procédures d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme. En 2017, des contributions ont été apportées à

- révision des PLU de Baziège et Saint-Sauveur
- élaboration du PLUiH de Toulouse-Métropole
- révision du SCoT du Pays Lauragais
- Elargissement de l'autoroute A61 entre l'A66 et l'A9

Les observations portent sur des sujets récurrents, que les élus, bureaux d'études et porteurs de projet ont encore du mal à intégrer :

- Respecter une distance minimale entre le haut de berge des cours d'eau et les premiers aménagements (constructions, clôtures, routes, …) ;
- Gérer, en zone péri-urbaine, la transition entre les espaces bâtis et les espaces agricoles (risques de coulées de boues) ;
- Développer la maîtrise foncière en bord de cours d'eau pour permettre la réalisation de travaux de renaturation et de mise en valeur (espaces réservés, servitudes) ;
- Assurer la transparence hydraulique des routes et ouvrages (dimensionnement des ouvrages de décharges adapté aux évènements exceptionnels) ;

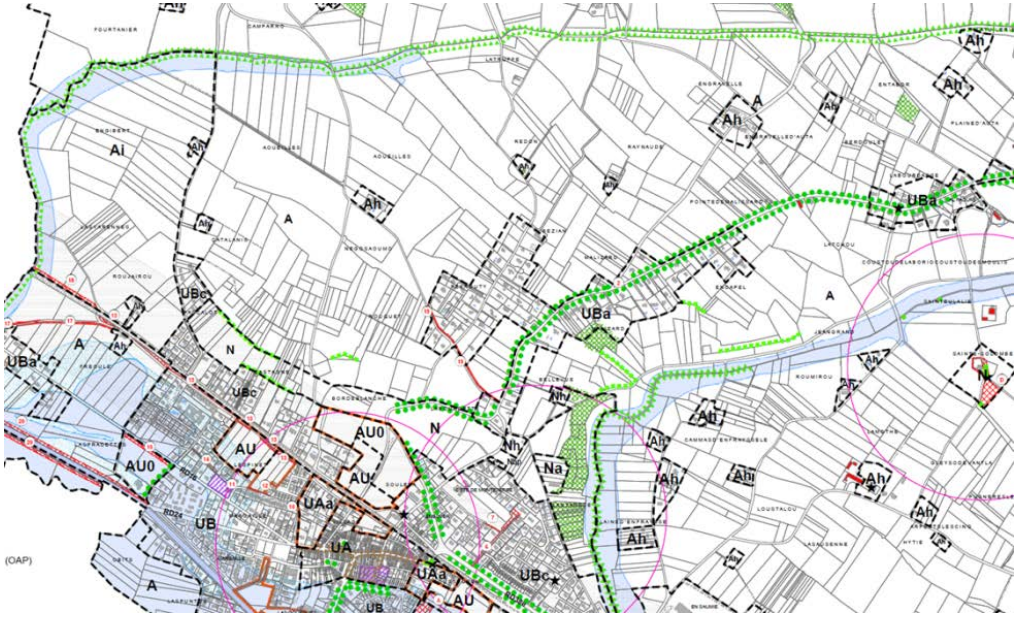

PLU de Baziège – Protection des ripisylves du Rivel et du Visenc

B. SUIVI DES DISPOSITIONS DU SAGE

GOUVERNANCE

Les dispositions du PAGD du SAGE Hers-Mort - Girou	Délais de mise en œuvre	Suivi 2017
A1- Organiser et suivre la mise en œuvre du SAGE Hers-Mort – Girou		
A11- Assurer l'animation et le suivi de la mise en œuvre du SAGE		
A11.1- Affirmer le rôle de la CLE avec ses missions de concertation et de partenariat	2018 - 2023	Mise à l'enquête publique du projet de SAGE. Réunion du Bureau le 14 novembre 2017 et de la CLE le 19 décembre 2017 pour approuver le SAGE
A11.2- Préciser le contenu des missions de la structure porteuse du SAGE	2018 - 2023	-
A11.3 – Orienter et contractualiser les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre du SAGE	2018 - 2023	-
A12- Suivre et évaluer le SAGE		
A12.1- Elaborer, renseigner et diffuser un tableau de bord du SAGE et réaliser des bilans	2018 - 2023	Mise à jour des bases de données (rejets, STEP, ANC) ; projet de convention entre SBHG et Réseau31 pour la mise à disposition des données
A2- Favoriser la convergence des politiques publiques pour répondre aux enjeux du bassin Hers-		
A21- Assurer la cohérence des actions avec l'approche de bassin versant et la logique de solidarité amont-aval		
A21.1- Organiser les compétences à l'échelle du bassin versant Hers-Mort – Girou	2018	Achèvement de l'étude de gouvernance engagée par le SBHG. Proposition d'un scénario pour l'exercice de la GEMAPI. Débats engagés avec Toulouse-Métropole et le SICOVAL
A21.2- Faciliter la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE	2018 - 2020	Finalisation du guide SAGE et urbanisme avec le groupe de travail. Approbation du guide en CLE le 19 décembre
A22- Développer la coordination entre bassins versants limitrophes interdépendants		
A22.1- Participer à la commission interdistrict autour du barrage de la Ganguise	2018 - 2023	Installation de l'instance de concertation interdistricts du système hydraulique allant de la Montagne Noire aux Pyrénées Ariégeoises, le 6 mars 2017 à Carcassonne sous l'autorité du Préfet de l'Aude
A22.2- Intégrer les enjeux du bassin de la Garonne dans la mise en œuvre du SAGE Hers-Mort – Girou pour assurer une solidarité interbassins	2018 - 2023	Poursuite des échanges entre animateurs de SAGE Vallée de la Garonne, Hers-Mort - Girou, Dropt, Ciron et Estuaire de la Gironde. Contribution aux travaux du Bureau de la CLE du SAGE Vallée de la Garonne
A3 - Communiquer sur les enjeux du bassin Hers-Mort – Girou		
A31- Informer et sensibiliser la population sur les enjeux de l'eau et des milieux aquatiques		
A31.1- Développer la pédagogie autour de l'eau et des rivières	2018 - 2023	Poursuite des animations réalisées auprès des scolaires par les techniciens du SBHG, en partenariat avec l'association d'éducation à l'environnement Reflets

GESTION QUANTITATIVE

Les dispositions du PAGD du SAGE Hers-Mort - Girou	Délais de mise en œuvre	Suivi 2017
B1 – Optimiser la gestion des ressources en eau du bassin		
B11 – Doter le bassin des outils techniques et réglementaires permettant une gestion optimisée de la ressource en eau en période d'étiage		
B11.1- Compléter et pérenniser les outils de suivi hydrologique	**2018 - 2020**	-
B11.2- Déterminer un débit de référence quantitatif complémentaire sur le Girou	**2018 - 2019**	-
B12 – Intégrer les plans d'eau à la gestion de la ressource en période d'étiage		
B12.1- Améliorer la connaissance sur les plans d'eau du bassin	**2018 - 2020**	Lancement de l'étude sur les plans d'eau du département par la chambre d'agriculture de la Haute-Garonne. Collecte de données dans la cadre de la démarche de Régularisation administrative des plans d'eau par la DDT de la Haute-Garonne
B12.2- Améliorer la gestion des plans d'eau du bassin	**2021 - 2023**	Projet de la CC Terres du Lauragais, avec la mairie de Nailloux, de limiter les phénomènes de comblement de la retenue de la Thésauque. Echanges avec la Fédération de Pêche de la Haute-Garonne pour mettre en place un système de piégeage des fines sur la partie amont de la retenue.
B12.3- Etudier les options permettant de valoriser les volumes stockés avant de nouvelles créations de plan d'eau	**2018 - 2023**	-
B13- Poursuivre l'optimisation de la conduite de l'irrigation		
B13.1- Rechercher les économies d'eau dans la conduite de l'irrigation	**2018 - 2023**	-
B13.2- Améliorer la gestion des prélèvements d'eau pour l'irrigation	**2021 - 2023**	-
B2- Assurer la pérennisation et l'efficacité de la réalimentation de l'Hers-Mort et du Girou aval		
B21- Consolider l'affectation du volume de 7 hm³ dévolu à la réalimentation de l'Hers-Mort dans la gestion du système AHL - Ganguise		
B21.1- Sécuriser les volumes destinés à la réalimentation de l'Hers-Mort	**2018 - 2023**	Cf. A22.1
B22- Poursuivre la réalimentation du Girou aval par les retenues de la Balerme et du Laragou		
B22.1- Conventionner des volumes à la réalimentation du Girou aval	**2022 - 2023**	-
B3- Assurer l'alimentation en eau potable du bassin sur le long terme		
B31- Garantir l'approvisionnement en eau potable du bassin dans une logique de solidarité avec les territoires limitrophes		
B31.1- Consolider et sécuriser l'alimentation en eau potable dans le bassin versant Hers-Mort – Girou	**2022 - 2023**	-
B32- Promouvoir une utilisation rationnelle et économe de l'eau domestique		
B32.1- Améliorer les performances des réseaux d'alimentation en eau potable	**2018 - 2023**	-
B32.2- Inciter les usagers à économiser l'eau	**2018 - 2023**	-

QUALITE DES EAUX

Les dispositions du PAGD du SAGE Hers-Mort - Girou	Délais de mise en œuvre	Suivi 2017
C1 – Coordonner les actions de restauration de la qualité des eaux		
C11 – Améliorer les connaissances		
C11.1- Développer l'exploitation des données pour évaluer l'impact cumulé des rejets sur la ressource et les milieux aquatiques	**2018 - 2019**	
C11.2- Elaborer un diagnostic technique et économique de la qualité des eaux à l'échelle de chaque masse d'eau du bassin	**2018 - 2020**	
C12- Elaborer des programmes pluriannuels de restauration de la qualité des eaux		
C12.1- Définir un programme pluriannuel d'actions pour restaurer la qualité des eaux à l'échelle du bassin (hors activités agricoles)	**2021 - 2023**	
C12.2- Définir un plan d'actions en zone agricole pour restaurer la qualité des eaux à l'échelle du bassin	**2018 - 2019**	
C13- Intégrer la gestion des débits dans la stratégie de restauration de la qualité des eaux		
C13.1- Evaluer l'intérêt et les possibilités d'un renforcement du soutien d'étiage de l'Hers-Mort par la retenue de la Ganguise	**2021 - 2022**	
C2- Renforcer les actions de lutte contre les pollutions pour atteindre le bon état/potentiel		
C21- Réduire les pollutions domestiques		
C21.1- Améliorer la qualité des rejets existants pour atteindre l'objectif de bon état des cours d'eau	**2023**	
C21.2- Maintenir l'assainissement non collectif dans certaines zones faisant l'objet d'une densification de l'habitat	**2021 - 2023**	Schéma directeur d'assainissement de Toulouse-Métropole en cours de révision en lien avec le PLUiH
C21.3- Finaliser les contrôles des dispositifs d'assainissement non collectif et réhabiliter en priorité les dispositifs impactants	**2018 - 2023**	
C22- Réduire les pollutions diffuses issues du ruissellement urbain		
C22.1- Améliorer la connaissance et la qualité des rejets pluviaux pour atteindre l'objectif de non dégradation des milieux	**2018 - 2023**	
C22.2- Poursuivre les démarches engagées de réduction et d'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires	**2021 - 2023**	
C23- Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole		
C23.1- Poursuivre les démarches engagées de réduction des pollutions diffuses d'origine agricole	**2018 - 2023**	Poursuite des actions engagées dans la partie audoise avec le GDA des coteaux de l'Hers. Rencontres conjointes CDA31 et animateur SAGE avec plusieurs exploitants conventionnels du bassin amont de l'Hers-Mort.

MILIEUX AQUATIQUES ET ZONES HUMIDES

Les dispositions du PAGD du SAGE Hers-Mort - Girou	Délais de mise en œuvre	Suivi 2017
D1- Organiser l'intervention des acteurs sur les cours d'eau		
D11- Identifier et protéger les cours d'eau		
D11.1- Cartographier les cours d'eau	**2018 - 2023**	Achèvement de la cartographie réglementaire par les DDT.
D11.2- Protéger les cours d'eau et leurs abords dans les documents d'urbanisme	**2018 - 2020**	Elaboration du guide SAGE et urbanisme. Avis sur PLU (Toulouse-Métropole, Baziège)
D11.3- Utiliser des démarches de maîtrise foncière pour protéger les cours d'eau, les zones humides et les champs d'expansion de crues	**2018 - 2023**	
D11.4- Rendre compatible les nouveaux projets d'aménagement avec les objectifs de non-dégradation des milieux	**2018 - 2023**	
D2- Préserver et restaurer les fonctionnalités écologiques des cours d'eau pour atteindre les objectifs de bon état ou de bon potentiel		
D21- Restaurer la morphologie et assurer un entretien durable des cours d'eau		
D21.1- Promouvoir les opérations de restauration des cours d'eau	**2018 - 2019**	Elaboration du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) du bassin Hers Girou par le SBHG pour la période 2017-2022. Poursuite des opérations de renaturation sur différents sites de l'Hers, du Girou et du Dagour. Reconstitution de ripisylve sur différents tronçons (Marcaissonne amont, ???)
D21.2- Définir un nouveau cadre d'intervention sous les lignes électriques à haute et très haute tension	**2018 - 2019**	Poursuite des opérations d'entretien de la ripisylve du Girou sous la ligne THT, dans le cadre de la convention entre le SBHG et RTE signée en 2015
D22- Lutter contre l'érosion des sols et réduire le ruissellement en zone rurale		
D22.1- Engager des actions de lutte contre l'érosion sur les secteurs prioritaires	**2021 - 2023**	-
D22.2- Inventorier les dispositifs anti-érosifs et assurer leur préservation	**2018 - 2020**	-
D3- Maintenir et restaurer les zones humides		
D31- Préserver les zones humides existantes		
D31.1- Identifier et caractériser les zones humides	**2018 - 2020**	
D31.2- Mettre en place un plan de gestion des zones humides	**2018 - 2022**	Restauration de la zone humide sur le cours amont du ruisseau de la Dragonnière à Caraman.
D31.3- Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme	**2018 - 2020**	Projet de préservation et de mise en valeur des zones périphériques de la mare des Fourragères dans la plaine des Monges à Launaguet.

PREVENTION DES RISQUES D'INONDATIONS

Les dispositions du PAGD du SAGE Hers-Mort - Girou	Délais de mise en œuvre	Suivi 2017
E1- Réduire l'aléa d'inondation		
E11- Maintenir le fonctionnement hydraulique de la plaine inondable		
E11.1- Préserver le fonctionnement naturel des champs d'expansion de crues et les protéger dans les documents d'urbanisme	**2018 - 2023**	
E11.2- Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les champs d'expansion de crues pour ralentir les écoulements	**2018 - 2023**	
E11.3- Lutter contre les remblais illégaux en zone inondable	**2018 - 2020**	Poursuite de la diffusion auprès des communes de la lettre d'information du SBHG sur ce sujet
E12- Réduire le ruissellement urbain et ralentir la formation des crues		
E12.1- Maîtriser les eaux pluviales et développer une approche intégrée et alternative de leur gestion	**2018 - 2023**	
E12.2- Limiter l'imperméabilisation des sols et optimiser la gestion des eaux pluviales	**2018 - 2023**	
E2- Améliorer la protection des personnes et des biens dans les zones exposées		
E21- Réduire la vulnérabilité des territoires		
E21.1- Privilégier la réduction de la vulnérabilité des enjeux dans l'aménagement du territoire	**2018 - 2023**	
E21.2- Compiler les inventaires d'ouvrages de protection contre les inondations à l'échelle du bassin versant	**2021 - 2023**	
E21.3- Améliorer la gestion des ouvrages de franchissement du Canal du Midi	**2018 - 2021**	Projet de curage de l'aqueduc sur le Gardijol à Gardouch par VNF et de travaux conjoints sur le ruisseau par le SBHG
E22- Améliorer la diffusion des connaissances et développer une culture du risque		
E22.1- Améliorer la culture du risque inondation	**2018 - 2023**	
E3- Améliorer la préparation, l'alerte et la gestion de crise		
E31- Améliorer la prévision des crues		
E31.1- Améliorer le suivi hydrologique et pluviométrique sur le bassin	**2020 - 2021**	
E32- Organiser la gestion de crise		
E32.1- Faciliter l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	**2018 - 2023**	
E4- Réduire les conséquences négatives des grandes inondations sur le Territoire à Risque Important de Toulouse		
E41- Contribuer à la gestion de la crue historique de l'ensemble des cours d'eau de l'agglomération toulousaine		
E41.1- Participer à la définition et au suivi de la mise en œuvre de la stratégie locale du Territoire à Risque Important (TRI) de Toulouse	**2018 - 2023**	Stratégie Locale approuvée le 26 octobre 2017. Observations concernant le bassin versant Hers-Mort - Girou prises en compte.